



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2015



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

MUSÉE GRÉVIN SA

I.	Rapport de gestion sur l'exercice clos le 30 septembre 2015	4
1.	Activité et résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé	4
1.1	Situation de la Société durant l'exercice écoulé ; faits marquants de l'exercice	4
1.2	Organisation de la Société	5
1.3	Analyse des résultats de la Société	5
1.4	Information sur la décomposition des dettes fournisseurs par échéance	7
1.5	Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé	7
1.6	Facteurs de risques	7
2.	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	8
3.	Dépenses fiscalement non déductibles	8
4.	Recherche et développement	8
5.	Gouvernement d'entreprise	9
5.1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que Musée Grévin SA, par les mandataires sociaux (Article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce)	9
5.2	Rémunération des mandataires sociaux	10
6.	Capital de la Société	15
6.1	Capital de la Société au 30 septembre 2015	15
6.2	Evolution du capital de la Société	15
6.3	Achat d'actions en vue de la régularisation des cours	15
6.4	Participation des salariés au capital social	15
6.5	Délégations en matière d'augmentation de capital	15
7.	RSE- aspects sociaux, environnementaux & sociétaux liés aux activités de la Société	16
7.1	Informations sur les aspects sociaux	16
7.2	Informations sur les aspects environnementaux	21
7.3	Informations sur les aspects sociétaux	22
7.4	Rapport d'un Commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales	24
8.	Politique de dividendes	27
8.1	Rappel des dividendes antérieurement distribués sur les trois derniers exercices	27
8.2	Proposition de distribution et projet d'affectation du résultat	27
9.	Autres informations	27
9.1	Filiales et participations	27
9.2	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	27
9.3	Informations sur le cours de bourse	28
9.4	Opérations sur titres visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	28
9.5	Conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce	28

10	Arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 – comptes & annexes....	28
	Annexe au rapport annuel de gestion	29
	Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	29
II.	Comptes annuels et annexes de l'exercice clos le 30 septembre 2015	30
2.1	Comptes annuels et Annexe aux comptes annuels	30
2.2	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	46
2.3	Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	48
III.	Contrôle interne.....	50
1.	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	50
2.	Rapport du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration.....	57
IV.	Autres informations	59
	Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur les opérations d'attribution gratuite d'actions	59
V.	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	61
VI.	Informations publiées ou rendues publiques depuis le 1^{er} janvier 2015	62
VII.	Attestation de la personne responsable du Rapport Financier Annuel.....	63

I - RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2015

1 - ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1-1 Situation de la Société durant l'exercice écoulé ; faits marquants de l'exercice

Les nouvelles cires et nouveaux Espaces

Les personnalités ayant fait leur entrée au Musée Grévin au cours de l'exercice 2014/2015 sont :

- Le chanteur Stromae ;
- La chanteuse Line Renaud ;
- L'icône de la mode Chantal Thomass, les mannequins Ines de la Fressange, Coco Rocha et Cara Delevingne
- Le footballeur Zlatan Ibrahimovic ;
- Le Pape François,
- La chanteuse Edith Piaf.

Parallèlement, de nouveaux espaces ont été ouverts au public : l'Espace de la Mode dans la Salle des Colonnes en décembre 2014 et les Espaces Sport et Musique au Printemps 2015.

La liquidation judiciaire de la société CEGB exploitante du Café Grévin

Suite à la persistance des difficultés économiques rencontrées par la société CEGB, celle-ci a été placée en liquidation judiciaire en date du 30 avril 2015. Le Café Grévin a donc cessé toute activité depuis cette date.

Suite à cette cessation d'activité, une réflexion a été menée afin de réutiliser les espaces libérés par le Café pour les intégrer au Musée Grévin et ainsi accueillir plus de visiteurs dans de meilleures conditions. Dans le cadre de ce projet stratégique d'investissements pour la Société, une dépréciation partielle de 500 k€ des actifs du Café Grévin a été constatée dans les comptes au 30 septembre 2015.

Les chiffres clés

L'activité ainsi que les résultats enregistrés par la Société au cours de l'exercice écoulé sont récapitulés dans le tableau de synthèse ci-dessous :

En K€	2015	2014	Var en %
Fréquentation	691 055	724 840	-4,7%
Dépense par visiteur en € HT	17,00	16,78	1,3%
Chiffre d'affaires	12 729	13 225	-3,8%
Résultat d'exploitation	2 723	3 853	-29,3%
Résultat financier	1	4	-75,0%
Résultat net	1 502	2 452	-38,7%

Ils sont détaillés et analysés au § 1-3 ci-après.

Le développement de Grévin à l'international

La Compagnie des Alpes (CDA), actionnaire détenant 95,87% des actions composant le capital social de la société Musée Grévin, poursuit le développement à l'international de la marque Grévin.

Après la création d'un premier Grévin à Montréal qui a ouvert ses portes en avril 2013, un second musée a été inauguré à Prague le 1^{er} mai 2014. Là encore, le musée a été implanté sur un axe touristique majeur, dans le cœur historique de la vieille ville, dans un bâtiment de cinq étages d'une surface de 3 000 mètres carrés.

Un troisième Musée a été inauguré le 30 juillet 2015 à Séoul.

Le développement de Grévin à l'international est piloté par Béatrice de Reyniès, Président du Conseil d'administration de la société Musée Grévin.

Béatrice de Reyniès dirige également les ateliers de CDA production, créés en 2011, dans lesquels sont réalisés l'ensemble des nouveaux personnages de cire à destination de l'ensemble des Musées Grévin dans le cadre de ce programme de développement ambitieux.

Dans le cadre du développement de Grévin à l'international, Musée Grévin perçoit des redevances de la part des nouveaux musées étrangers sur le licensing de sa marque.

1-2 Organisation de la Société

a- Conventions intragroupe

Vous avez été informés au cours de l'exercice précédent, qu'une restructuration du schéma des conventions intra-groupe avait été entreprise dans l'objectif de clarifier les modalités de refacturation entre CDA et ses filiales. Dans ce cadre, vous avez également été informés des conventions résiliées et des nouvelles conventions signées.

En conséquence, il existe à ce jour entre la Société et la Compagnie des Alpes et d'autres sociétés de services du Groupe CDA (CADEVI, Grévin & Cie) des conventions d'assistance générale et/ou d'assistance spécifique, notamment en matière informatique et de systèmes d'information, en matière d'activités de ventes internationales, retail/boutique et restauration.

De plus, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé :

1. a été résilié par avenant :
 - le contrat de licence de marque conclu entre CDA et Musée Grévin et au titre duquel était également refacturée la société Grévin & Cie.;
2. de nouvelles conventions ont été conclues :
 - contrat de licence de marques et de noms de domaines entre Musée Grévin et Musée Grévin Montréal Inc. ;
 - contrat de licence de marques et de noms de domaines entre Musée Grévin et Musée Grévin Prague s.r.o ;
 - contrat de licence de marques et de noms de domaines entre Musée Grévin et Grévin Koréa.

b- La gestion de la trésorerie et des financements court, moyen et long termes est effectuée dans le cadre d'un système de cash-pooling organisé au sein du Groupe CDA autour de la société centralisatrice CDA-Financement.

1-3 Analyse des résultats de la Société

1-3.1 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à 2 723K€ contre 3 852 K€ au titre de l'exercice précédent, en baisse de 29,3 %. En pourcentage du chiffre d'affaires, il est en baisse (21,4%) par rapport à celui atteint à la clôture de l'exercice 2013/2014 (29,1%).

- Le chiffre d'affaires

En milliers d'Euros	30/09/2015	30/09/2014	Variation en %
Entrées	11 375	11 800	-3,6%
Boutique	597	564	+5,9%
Événementiel, Café Grévin et divers	757	861	-12,1%
Chiffre d'affaires TOTAL	12 729	13 225	-3,8%

L'activité du Musée Grévin sur cet exercice 2014/2015 a été et continue d'être affectée par différents facteurs tels que le contexte « Vigipirate » sur Paris, le contexte économique et la présence prolongée (jusqu'au mois de juillet dernier) d'échafaudages masquant la visibilité du site. La fermeture du Café Grévin à la fin du mois d'avril a également pénalisé le chiffre d'affaires de la Société. Toutefois, grâce aux actions commerciales et marketing permanentes menées par le site pour s'adapter à son environnement, Musée Grévin résiste plutôt mieux que certains sites touristiques majeurs. La fréquentation du site ressort ainsi sur la période à 691 055 visiteurs en baisse de 4,7%, évolution légèrement compensée par la progression de la dépense par visiteur de 1,3%.

Le chiffre d'affaires de la Société, lors de l'exercice 2014/2015, s'est élevé à 12 729K€ contre 13 225 K€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 3,8%.

- Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation nettes des dotations et reprises de provisions d'exploitation et hors amortissements lors de l'exercice 2014/2015 ont augmenté de 0,43 M€ (5,2%) par rapport à l'exercice précédent. La Société a renforcé en 2014/2015 sa communication (0,3 M€ supplémentaire) pour présenter dans un contexte très difficile (Cf. paragraphe précédent) les travaux de rénovation et de renouvellement menés dans le Musée.

Hors cette incidence et celle liée aux difficultés rencontrées avec CEGB (0,3 M€), les charges d'exploitation sont en baisse de 2,0%, ce qui souligne les efforts réalisés par l'entreprise pour limiter les effets sur sa performance de la baisse de fréquentation.

Au 30 septembre 2015, les charges de personnel représentent 16,8% du chiffre d'affaires contre 17,0% en 2013/2014.

Les dotations aux amortissements sont en hausse significative de 212 K€ pour atteindre 1 304 K€ en 2014/2015 en liaison avec l'importance des investissements depuis 2014.

1-3.2 Le résultat financier

Le résultat financier ressort, en gain, à 1 K€ au 30 septembre 2015. Il ressortait à +4 K€ au 30 septembre 2014. La Société dispose au 30 septembre 2015 d'une trésorerie nette de 1,7 M€.

1-3.3 Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est en perte : il ressort à -533 K€ contre -14 K€ en 2013/2014. Celui-ci comprend une dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations de 500 K€ (Cf. paragraphe relatif aux événements marquants de l'exercice).

1-3.4 La participation et l'impôt

L'accord de participation signé le 9 octobre 2014 dont il est fait état au § 7.1-1 ci-après a conduit à comptabiliser une réserve spéciale de participation d'un montant de 122 K€.

L'impôt sur les sociétés ressort à 566 K€ et correspond à un taux effectif de 27,4% (31,0% en 2013/2014).

1-3.5 Le résultat net

Le résultat net est de 1 502 K€, en diminution de 38,7% par rapport à celui constaté au titre de l'exercice précédent.

1-4 Information sur la décomposition des dettes fournisseurs par échéance

En application des dispositions de l'article D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice social, du solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés (hors les factures à recevoir). Ce dernier ressort à 771 K€ au 30 septembre 2015 et se détaille comme suit par date d'échéance :

En milliers d'Euros	30/09/2015	30/09/2014
échéances inférieures à 30 jours date de facture	769	1 106
échéances comprises entre 30 et 60 jours	2	18
échéances supérieures à 60 jours	néant	néant
TOTAL	771	1 124

Les factures à recevoir comptabilisées par la Société au 30 septembre 2015 à hauteur de 629 K€ (299 K€ au 30 septembre 2014) ne sont pas détaillées par échéance, lesquelles sont par définition inconnues.

1-5 Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

Les événements du vendredi 13 novembre 2015 ont déjà et auront probablement, dans les mois à venir, des conséquences sur le niveau d'activité du site sans qu'il soit aujourd'hui pour autant possible d'en estimer la portée.

1-6 Facteurs de risques

Conformément aux obligations réglementaires, la société Musée Grévin a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou son résultat, et considère qu'il n'y a pas d'autre risque spécifique et significatif connu hormis ceux présentés.

1-6.1 Risques financiers

Les spécificités liées à l'activité de Musée Grévin font que celle-ci n'est confrontée de manière significative à aucun risque financier particulier. Musée Grévin a notamment procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

1-6.2 Risques juridiques

Au 30 septembre 2015, la société n'a recensé aucun contentieux, litige, ou risque de litige, présentant un risque significatif dont le montant ne soit pas, le cas échéant provisionné, (voir annexe aux comptes, note n°V-7)

1-6.3 Risques opérationnels

Risque relatif à la sécurité des biens et des personnes

La société Musée Grévin a une fine connaissance des risques auxquels son activité est confrontée, notamment par son statut d'Etablissement Reçevant du Public (ERP) et par les obligations de déclarations et de mises à jour des risques relatifs à la sécurité du personnel.

Une revue régulière des risques liés à l'exploitation est effectuée et des mesures de prévention ou de protection sont mises en place.

Des procédures spécifiques sont notamment enclenchées conformément au plan Vigipirate.

Risque d'incendie

Un incendie est un risque majeur qui pourrait avoir des conséquences graves au niveau de dommages matériels pour Musée Grévin et entraîner sa fermeture. Ce risque est connu et la société Musée Grévin met tout en œuvre pour limiter son occurrence et ses conséquences : détection automatique, portes coupe-feu, formation du personnel...

Assurances

La gestion des assurances sous le contrôle de Musée Grévin est assurée par la Compagnie des Alpes, qui souscrit les couvertures adéquates aux risques encourus par l'activité de Musée Grévin, tant pour les couvertures dommages et pertes d'exploitation consécutives, que pour la Responsabilité Civile de la Société et des dirigeants.

2 - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Diverses actions commerciales et lancements rythment le démarrage de l'exercice 2015/2016 avec, d'une part l'inauguration début octobre du nouvel espace Gastronomie et, d'autre part la présentation de Pierre Hermé et Anne-Sophie Pic. Le nouveau produit Halloween de Musée Grévin, le Grand Frisson, a parallèlement rencontré un succès certain pendant les vacances de la Toussaint.

Grâce aux travaux réalisés en 2014/2015, environ 50% des espaces de visite du Musée ont été modernisés et complètement refaits pour augmenter l'attractivité du site dans un contexte de plus en plus concurrentiel.

Par ailleurs, l'arrivée de personnages inédits continuera d'enrichir le produit présenté, ainsi le nageur Camille Lacourt d'ici au mois de décembre 2015, suivi, sur le début de l'année 2016, de Marc Lavoine et Kad Mérad, puis, au printemps, de Renaud Lavillénie.

Par ailleurs, comme souligné au paragraphe « événements survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé », les attentats du 13 novembre 2015 affectent déjà et affecteront l'activité de l'exercice 2015/2016.

3 - DÉPENSES FISCALEMENT NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

4 - RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant

5 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Est présentée ci-après la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la société Musée Grévin, ainsi que leurs rémunérations au titre de l'exercice écoulé.

Sur les autres aspects afférents au Gouvernement d'entreprise, notamment les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, nous vous invitons à prendre connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

5-1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que Musée Grévin SA, par les mandataires sociaux (Article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce)

MANDATAIRES ACTUELS DE MUSÉE GRÉVIN SA	AUTRES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS OCCUPÉS DURANT L'EXERCICE 2014/2015
<p>Béatrice CRISTOFARI</p> <p>Directeur général depuis le 27 mai 2014</p> <p>Administrateur depuis le 27 mai 2014</p>	<p>- Néant</p>
<p>Béatrice de REYNIES</p> <p>Président du Conseil d'administration depuis le 25 mai 2012</p> <p>Administrateur depuis le 29 juin 2006</p>	<p>Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de CDA Productions - Président de Musée Grévin Montréal Inc - Président de Musée Grévin Prague s.r.o. - Président et Administrateur de Grévin Koréa Chusik Hoséa - Membre du Conseil d'administration de By Grévin
<p>François FASSIER</p> <p>Administrateur depuis le 17 décembre 2013</p>	<p>Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de la société Avenir Land - Président de CDA DL (depuis le 03/06/2014) - Représentant permanent de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) en qualité de Management Board member A de Dolfinarium Harderwijk BV (jusqu'au 08/01/2015), - Président de France Miniature - Management Board member A de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH), - Membre du Conseil d'administration d'INGELO (jusqu'au 22/05/2015) - Membre du Comité Stratégique d'INGELO (depuis le 22/05/2015) - Président des Centres Attractifs Jean Richard (jusqu'au 04/06/2015) - Président de Parc Agen (jusqu'au 29/01/2015) - Président de Safari Africain de Port Saint-Père (jusqu'au 04/06/2015) - Représentant permanent de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) en qualité de Management Board member A de Walibi Holland BV (jusqu'au 19/04/2015) - Management Board Member A de Walibi Holland BV (depuis le 20/04/2015) - Représentant permanent de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) en qualité de Management Board member A de Walibi Holland Vakantiepark BV (jusqu'au 19/04/2015) - Management Board Member A de Walibi Holland Vakantiepark BV (depuis le 20/04/2015) - Représentant permanent de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) en qualité de Management Board member A de Walibi World BV (jusqu'au 19/04/2015) - Management Board Member A de Walibi World BV (depuis le 20/04/2015) - Représentant permanent de la Compagnie des Alpes en qualité d'Administrateur de Belpark - Administrateur de Grévin et Cie - Administrateur de Loisirs-ré - Membre du Conseil de surveillance de la Société du Parc du Futuroscope

<p>Compagnie des Alpes Administrateur depuis le 29 juin 2006</p> <hr/> <p>Représentée par Victoire AUBRY jusqu'au 1^{er} septembre 2015</p> <hr/> <p>Représentée par Denis HERMESSE depuis le 2 septembre 2015 <i>(en remplacement de Victoire AUBRY)</i></p>	<p>Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de CI2S (jusqu'au 31/08/2015) - Représentant permanent du Gérant (CDA) de la Compagnie des Alpes-Financement (CDA-FI) (jusqu'au 31/08/2015) - Représentant permanent de CDA-DS en qualité d'administrateur de SERMA (jusqu'au 01/09/2015) - Représentant permanent de CDA-DS en qualité d'administrateur de DSR (jusqu'au 01/09/2015) - Représentant permanent de CDA-DS en qualité d'administrateur de DSV (jusqu'au 01/09/2015) - Président de CDHA (jusqu'au 31/08/2015) - Administrateur de DAL - Membre du Conseil de surveillance de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) (jusqu'au 31/08/2015) <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Président de CI2S (depuis le 01/09/2015) - Représentant permanent du Gérant (CDA) de la Compagnie des Alpes-Financement (CDA-FI) (depuis le 01/09/2015) - Représentant permanent de CDA-DS en qualité d'administrateur de SERMA (depuis le 02/09/2015) - Représentant permanent de CDA-DS en qualité d'administrateur de DSR (depuis le 02/09/2015) - Représentant permanent de CDA-DS en qualité d'administrateur de DSV (depuis le 02/09/2015) - Président de CDHA (depuis le 01/09/2015)
<p>Danièle CLERGEOT</p> <p>Administrateur depuis le 9 mars 2012</p>	<p>Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de CDA Brands - Administrateur d'ADS - Administrateur de la société Grévin & Compagnie - Membre du Conseil de surveillance de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) - Administrateur de Grévin Koréa Chusik Hoséa - Président de la société Création, Animation, Développement Ventes Internes (CADEVI) - Administrateur de la Société d'Aménagement de la Plagne (depuis le 27/11/2014)

5-2 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature dus et/ou versés aux mandataires sociaux de Musée Grévin par la Société et la Compagnie des Alpes qui la contrôle s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF telle que précisée par la Recommandation AMF du 22 décembre 2008.

Tableau 1 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008) : Synthèse des rémunérations, actions de performance et des options attribuées durant l'exercice 2014/2015

Le tableau ci-dessous résume pour l'exercice clos le 30 septembre 2015 :

- l'ensemble des rémunérations dues, aux Administrateurs de la Société, par la Compagnie des Alpes au titre des fonctions exercées en vertu du contrat de travail qu'ils ont conclu avec la Compagnie des Alpes ;
- la valorisation des options de souscription d'actions attribuées durant l'exercice ;
- la valorisation des actions de performance attribuées durant l'exercice.

Les Administrateurs de la Société ne sont pas rémunérés au titre de leurs mandats (ils ne perçoivent pas de jetons de présence).

<i>Montants en €</i>	Exercice 2013/2014	Exercice 2014/2015
Béatrice Cristofari, Directrice générale		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	150 365	151 177
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	4 317	7 376
TOTAL	154 682	158 553
Béatrice de Reyniès, Présidente du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	153 136	157 294
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	8 634	8 851
TOTAL	161 770	166 145
François Fassier, Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	229 726	241 735
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	20 146	23 603
TOTAL	249 872	265 339
Danièle Clergeot, Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	323 213	324 867
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	25 902	26 554
TOTAL	349 115	351 420
Victoire Aubry, représentant permanent de CDA (jusqu'au 1er septembre 2015)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	229 232	216 140
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	20 146	23 603
TOTAL	249 378	239 743
Denis Hermesse, représentant permanent de CDA (à partir du 2 septembre 2015)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	-	18 116
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	-	-
TOTAL	-	18 116

Tableau 2 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008) : Récapitulatif des rémunérations durant l'exercice 2014/2015

Ce second tableau ci-dessous présente les rémunérations brutes dues au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015 et de l'exercice précédent et les rémunérations brutes versées par la Compagnie des Alpes au cours de ces mêmes exercices.

Les rémunérations variables sont les primes allouées annuellement en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

Les primes dues au titre d'un exercice sont versées au cours de l'exercice suivant.

Les avantages en nature concernent les véhicules de fonction.

Montants en €	Exercice 2013/2014		Exercice 2014/2015	
	dus(1)	versés	dus(2)	versés
Béatrice Cristofari, Directrice générale				
- rémunération fixe	108 000	108 000	108 000	108 000
- rémunération variable	32 400	20 088	32 400	32 400
- intéressement brut	6 751	-	7 562	6 751
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 214	3 214	3 214	3 214
TOTAL	150 365	131 302	151 177	150 365
Béatrice de Reyniès, Présidente du Conseil d'administration				
- rémunération fixe	110 000	110 000	112 475	112 475
- rémunération variable	33 000	25 080	33 743	29 150
- intéressement brut	6 828	-	7 768	6 828
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 308	3 308	3 308	3 308
TOTAL	153 136	138 388	157 294	151 761
François Fassier, Administrateur				
- rémunération fixe	155 000	155 000	162 500	162 500
- rémunération variable	62 000	42 775	65 000	62 000
- intéressement brut	8 557	-	10 067	8 557
- rémunération exceptionnelle	-	25 000	-	10 000
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	4 169	4 169	4 169	4 169
TOTAL	229 726	226 944	241 735	247 226
Victoire Aubry, représentant permanent de CDA (jusqu'au 01/09/2015)				
- rémunération fixe	155 000	155 000	145 417	145 417
- rémunération variable	62 000	48 050	58 167	58 900
- intéressement brut	8 573	-	9 063	8 573
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	5 000
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 659	3 659	3 494	3 494
TOTAL	229 232	206 709	216 140	221 384
Danièle Clergeot, Administrateur				
- rémunération fixe	220 000	220 000	220 000	220 000
- rémunération variable	88 000	63 800	88 000	82 500
- intéressement brut	11 055	-	12 709	11 055
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	4 158	4 158	4 158	4 158
TOTAL	323 213	287 958	324 867	317 713
Denis Hermesse, représentant permanent de CDA (depuis le 02/09/2015)				
- rémunération fixe	-	-	12 727	12 727
- rémunération variable	-	-	5 091	-
- intéressement brut	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	298	298
TOTAL	0	0	18 116	13 026

(1) Contrairement aux montants mentionnés dans le rapport financier annuel 2014 (parts variables maximum provisionnées susceptibles d'être dues au titre de l'exercice 2013/2014), les montants mentionnés dans le présent tableau correspondent cette fois aux parts variables réellement allouées après appréciation des objectifs.

(2) Les montants, de la part variable, dus au titre de l'exercice 2014/2015 ne sont pas encore connus à la date du présent rapport. En conséquence, sont mentionnées, au titre des montants dus pour 2014/2015, les parts variables contractuelles maximum provisionnées.

S'agissant des dirigeants de Grévin, la Société supporte tout ou partie des rémunérations brutes et charges sociales y afférentes versées par la Compagnie des Alpes.

Ont ainsi été refacturées à la société Musée Grévin, en vertu de conventions de mise à disposition de personnel conclues avec la Compagnie des Alpes, les sommes suivantes :

Rémunérations brutes (en €) hors charges sociales	Exercice 2013/2014	Exercice 2014/2015
Béatrice Cristofari, Directrice générale	132 473	144 595.37
Béatrice de Reyniès, Présidente du Conseil d'administration	0	0

Tableau 3 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008): Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil d'administration durant l'exercice 2014/2015

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas de jetons de présence.

Tableau 4 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008): Options de souscription d'actions attribuées durant l'exercice 2014/2015

Néant.

Tableau 5 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008): Options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2014/2015

Néant.

Tableau 6 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008): Actions de performance attribuées durant l'exercice 2014/2015

	Numéro et date du plan	Nb d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions*	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Béatrice Cristofari	n°18 08/04/2015	500	7 376	08/04/2017	08/04/2019
Béatrice de Reyniès	n°18 08/04/2015	600	8 851	08/04/2017	08/04/2019
François Fassier	n°18 08/04/2015	1 600	23 603	08/04/2017	08/04/2019
Denis Hermesse	-	-	-	-	-
Victoire Aubry	n°18 08/04/2015	1 600	23 603	08/04/2017	08/04/2019
Danièle Clergeot	n°18 08/04/2015	1 800	26 554	08/04/2017	08/04/2019

* En euros selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de la Compagnie des Alpes, la valeur unitaire de l'action étant de 14,75 €

Les actions de performance sont des actions Compagnie des Alpes. Elles sont évaluées à la juste valeur à leur date d'attribution sans réévaluation ultérieure. La juste valeur est déterminée par un calcul actuariel reposant sur le modèle binomial, après prise en compte de la probabilité de présence moyenne des bénéficiaires au terme de la période d'acquisition.

Comme pour les plans précédents, l'acquisition définitive des actions attribuées au titre du Plan n°18 est liée à des conditions de performance.

Sous réserve de leur acquisition définitive, ces actions devront ensuite être conservées par leurs bénéficiaires pendant une durée minimum de deux ans.

Pour les attributaires hors membres du Comex de la CDA (Béatrice Cristofari et Béatrice de Reyniès), l'acquisition définitive des actions est soumise à une condition de performance qualitative appréciée au regard de chaque bénéficiaire. La performance qualitative s'entend comme « la contribution de chacun des bénéficiaires à la mise en œuvre du Projet d'entreprise de la Compagnie des Alpes et son comportement managérial » sur deux ans (exercices 2014/2015 et 2015/2016).

Pour les membres du Comex de la CDA (Danièle Clergeot, Victoire Aubry, Denis Hermesse et François Fassier), l'acquisition totale ou partielle des actions est soumise à l'appréciation du Conseil d'administration et dépendra, pour moitié, de la réalisation préalable d'objectifs économiques du Groupe basés sur l'évolution du ROCE (rentabilité des capitaux employés), et pour moitié sous réserve de la réalisation d'une condition de performance qualitative portant sur la contribution à la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe et la mise en œuvre du Projet d'Entreprise de la Compagnie des Alpes appréciées sur deux ans.

Tableau 7 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008): Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2014/2015

Les actions de performance attribuées ne sont définitivement acquises qu'à l'issue d'un délai d'acquisition de deux ans, sous réserve de réalisation des conditions de performance prévues auxdits Plans.

Elles sont soumises ensuite à une obligation de conservation d'une durée complémentaire de deux ans à l'issue de laquelle les actions deviennent disponibles.

En conséquence, le 17 mars 2015, les actions de performance attribuées quatre ans auparavant au titre du Plan n°14 et définitivement acquises en mars 2013 sont devenues disponibles et sont donc librement cessibles par leurs bénéficiaires.

	N° et date de plan	Nombre d'actions devenues disponibles
Béatrice Cristofari	-	-
Béatrice de Reyniès	Plan n°14 - 17 mars 2011	700
François Fassier	Plan n°14 - 17 mars 2011	750
Denis Hermesse	-	-
Victoire Aubry	-	-
Danièle Clergeot	-	-

Le tableau n°8 se trouve dans le rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur l'attribution d'actions de performance

Tableau 11 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008): Suivi des Recommandations AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après présente, conformément à la Recommandation AMF du 22 décembre 2008, la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2014/2015 et postérieurement jusqu'à la date d'émission du présent Rapport au regard du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Béatrice Cristofari	Avec CDA SA	Assurance CDA	Non	Non
Béatrice de Reyniès	Avec CDA SA	Assurance CDA	Non	Non

Aucun des dirigeants mandataires sociaux de Musée Grévin n'est lié par un contrat de travail avec cette dernière. En effet, leur contrat de travail est conclu avec la Compagnie des Alpes (CDA SA) au titre des fonctions qu'ils exercent au sein du Groupe.

Ils bénéficient du contrat collectif à cotisations et à prestations définies mis en place par la Compagnie des Alpes pour l'encadrement supérieur du Groupe, conforme aux dispositions de l'article L.911-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Ses principales modalités sont :

- un régime à cotisations définies (droits individuels) égales à 7% de la rémunération annuelle pour chaque bénéficiaire (plafonnée à 5 fois le plafond de sécurité sociale, soit 187 740 € en base annuelle 2015), l'effort d'épargne étant réparti entre l'employeur à hauteur de 4% et le salarié à hauteur de 3% nonobstant le statut et l'âge du salarié.
- complété par un régime à prestations définies garantissant une retraite supplémentaire minimale égale à 1% par année d'ancienneté décomptée à partir de la date de mise en place du régime avec un maximum de 10% du dernier salaire fixe + variable.

6 - CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

6-1 Capital de la Société au 30 septembre 2015

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du nouveau Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du même Code, nous vous indiquons que Compagnie des Alpes SA détient 95,87% des actions composant le capital social.

6-2 Evolution du capital de la Société

Évolution sur les trois derniers exercices			
	2013	2014	2015
Capital (en Euros)	4.603.326,10	4.603.326,10	4.603.326,10
Compagnie des Alpes	95,87%	95,87%	95,87%
Public et divers	4,13%	4,13%	4,13%

6-3 Achat d'actions en vue de la régularisation des cours

Au 30 septembre 2015 Musée Grévin SA ne détenait aucune de ses propres actions. Il n'est pas prévu de programme de rachat d'actions.

6-4 Participation des salariés au capital social

Les salariés de Musée Grévin ne détiennent aucune action de la Société directement ou indirectement dans le cadre d'un plan épargne entreprise et/ou dans celui d'un fonds commun de placement d'entreprise.

Au niveau du Groupe CDA, au 30 septembre 2015, le Fonds Commun de Placement « CDA Actionnariat » dans lequel peuvent investir les salariés adhérents au Plan d'Épargne Groupe détenait 1,35 % du capital de la CDA.

6-5 Délégations en matière d'augmentation de capital

Nous vous précisons qu'aucune délégation accordée par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital n'est actuellement en cours de validité.

7 - RSE : ASPECTS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Respectueuse de son image de marque, représentant un fort capital immatériel, Musée Grévin s'attache à veiller à l'ensemble des enjeux liés à ses activités en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise : motivation de ses collaborateurs, satisfaction des visiteurs, qualité des relations avec les parties prenantes ...

Musée Grévin, en tant que société cotée, s'efforce de respecter les exigences de la réglementation Grenelle II, telles que visées à l'article R.225-105-1 du Code de commerce. Les informations considérées inadaptées aux activités et spécificités de Musée Grévin seront précisées dans le chapitre ad-hoc.

Les données concernant les volets social, environnemental et sociétal font l'objet d'une procédure de collecte intégrée au processus coordonné par sa société mère, elle-même cotée, la Compagnie des Alpes (CDA) et sont conformes au référentiel de définitions établi par CDA, qui précise pour chaque indicateur, au-delà de sa définition, l'unité, la méthode de calcul à utiliser et les règles d'estimation à appliquer si nécessaire, les facteurs de conversion, le périmètre à prendre en compte, les notions à exclure,...

Le reporting s'effectue au moyen de fichiers Excel pour les volets social et sociétal, et via une plate-forme web pour le volet environnemental. Les données sont analysées et contrôlées (variation N/N-1, tests de cohérence) par des « valideurs » au niveau du Groupe CDA.

Par ailleurs, et pour la seconde fois cette année, ces informations ont fait l'objet d'une procédure de vérification menée par un organisme tiers indépendant, le cabinet Mazars, ce qui concourt à en garantir leur fiabilité.

7-1 Informations sur les aspects sociaux

7-1.1 Informations relatives à l'emploi

Au 30 septembre 2015, Musée Grévin compte 55 salariés, dont 46 permanents, et un effectif moyen mensuel (en ETP) de 56 personnes, soit un effectif stable par rapport à l'exercice précédent (59).

La répartition entre les différentes catégories de salariés permanents est la suivante :

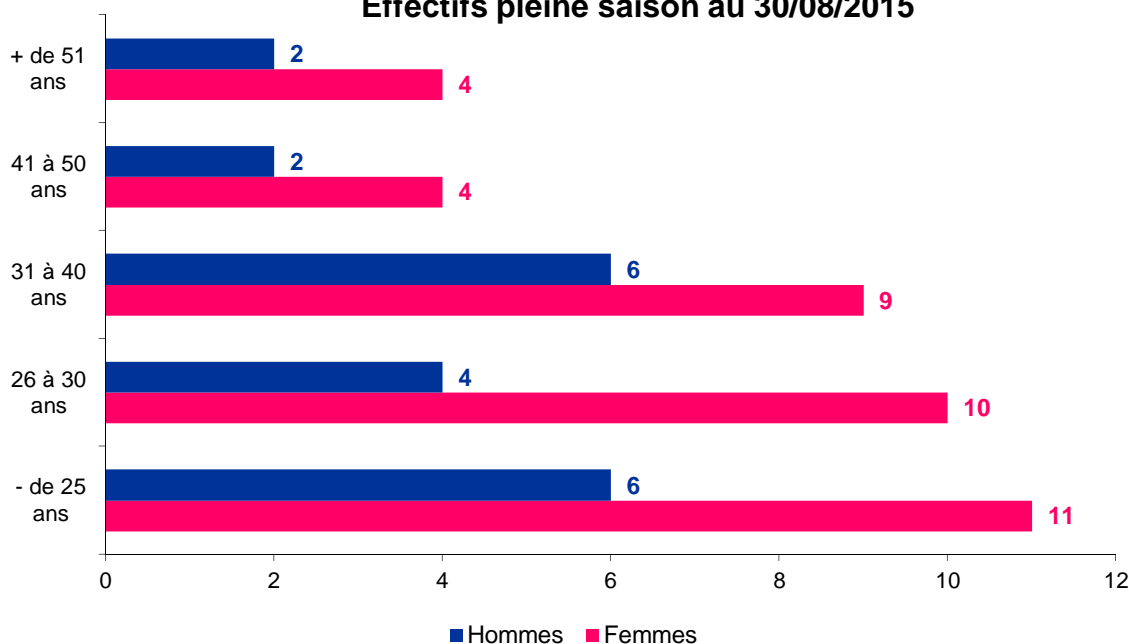
- 7 Cadres,
- 17 TAM (Techniciens et Agents de Maîtrise) : postes d'Assistant(e) d'exploitation, Documentaliste, Assistant(e) Administrative, Assistant(e) Communication, Coiffeur, Peintre polyvalent, Coiffeur maquilleur et Technicien de Maintenance,
- 22 Employés : postes d'Agents d'accueil polyvalent, Vendeur boutique, Technicien de Maintenance, Habilleuse costumière et Coiffeur.

Musée Grévin a recours également à du personnel non-permanent (CDD, saisonniers). Il s'agit soit de CDD de remplacement (tous types de poste), soit des CDD conclus pour accroissement d'activité en période basse ; dans les deux cas, ces recours sont liés à des contraintes opérationnelles. S'agissant des saisonniers, ce recrutement se fait en période haute correspondant aux vacances scolaires sur les trois zones confondues, pour la durée des vacances considérées et sur des postes d'agent d'accueil polyvalent.

Compte tenu de ces spécificités (contrats de courte durée), Musée Grévin a signé 109 contrats de travail sur l'exercice 2014/2015, dont 10 CDI, 41 CDD (y compris contrats de professionnalisation) et 58 contrats saisonniers.

67,3% de l'effectif est âgé de moins de 35 ans, l'âge moyen des permanents étant de 35 ans et celui des non-permanents de 29 ans.

Pyramide des âges Musée Grévin Effectifs pleine saison au 30/08/2015



Au niveau des départs sur l'exercice (119 au total), 104 d'entre eux sont des départs pour fin de contrat, ce qui s'explique par la nature de la plupart des contrats conclus par Grévin qui sont des contrats à terme (CDD saisonniers...)

Les rémunérations moyennes s'établissent respectivement comme suit en 2014/2015 et 2013/2014:

Rémunération moyenne mensuelle en €	Cadres		TAM		Employés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Exercice 2014/2015						
Permanents	4 396	3 953	2 264	2 215	1 586	1 660
Non permanents	5 877	-	3 133	2 892	1 755	1 725
Exercice 2013/2014						
Permanents	4 295	4 242	2 394	2 276	1 618	1 523
Non permanents	2 914	-	2 524	3 166	1 532	1 546

Par ailleurs, au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2014/2015, les accords suivants ont été signés pour une durée de 3 ans allant du 01/10/2014 au 30/09/2017 :

- un accord d'intéressement ;
- un accord de participation des salariés.

Ces contrats ont pour objectif d'intéresser les collaborateurs de Musée Grévin aux performances qualitatives et économiques de l'entreprise.

Les heures observées, par rapport à l'exercice précédent, s'expliquent par le nombre des arrêts maladie et de leur durée sur cet exercice.

7-1.2 Organisation du travail

L'horaire hebdomadaire est de 35 heures, pour le personnel permanent comme pour le personnel non-permanent, avec un nombre total de 951 heures supplémentaires effectuées principalement par les salariés permanents (en baisse par rapport à l'exercice précédent). Le taux d'absentéisme s'élève à 10,1% (base jours ouvrés), avec des absences majoritairement justifiées pour cause de maladie (63%).

7-1.3 Relations sociales

Le dialogue social avec les IRP chez Musée Grévin est organisé de la manière suivante :

Instances Représentatives du Personnel	Nombres de membres (Titulaires et suppléants)	Nombres de réunions annuelles
Délégués du Personnel (DP)	4	Réunions tous les mois sauf en juillet-août soit 10 réunions/an
Comité d'entreprise (CE)	4	Réunions tous les deux mois soit 6 réunions/an
Comité d'hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)	3	Réunions tous les trois mois soit 4 réunions/an
Délégués syndicaux (DS)	1	

7-1.4 Santé et sécurité du personnel

Conformément à la loi du 31 décembre 1991 et au décret du 5 novembre 2001, un document d'évaluation des risques professionnels a été établi et est actualisé régulièrement ; il comporte l'identification des risques par métier et par poste ainsi que des plans d'actions. Le Document Unique est tenu et mis à jour dans le respect des dispositions légales en la matière.

Compte tenu des activités de Musée Grévin, son personnel n'est pas exposé à des risques particuliers.

Sur l'exercice 2014/2015, on dénombre 2 accidents du travail ayant engendré un arrêt de plus de 24 heures et aucune maladie professionnelle.

7-1.5 Formation

Le plan de formation, issu des deux consultations du Comité d'entreprise, a été orienté autour des axes suivants :

- les formations à la sécurité ;
- les formations linguistiques ;
- les formations métiers, développement de compétences ;
- les formations management.

Les formations ont été mises en œuvre dans le cadre du plan de formation et des périodes de professionnalisation du plan de formation de Branche.

7-1.6 Egalité de traitement

Musée Grévin s'attache à promouvoir la parité hommes/femmes, étant même observé une représentation supérieure des femmes par rapport aux hommes dans le personnel salarié, dans le personnel permanent (65,2 % de femmes) comme non-permanent (66,7% de femmes). Cette forte féminisation doit s'expliquer en partie par la typologie des activités et métiers de Musée Grévin qui attirent davantage le personnel féminin. Le Conseil d'administration de Musée Grévin est très féminisé également, comptant actuellement trois femmes parmi ses cinq membres, suite au départ de Victoire Aubry remplacée par Denis Hermesse en qualité de représentant permanent de CDA. Cette égalité de traitement se traduit dans les niveaux de rémunération Hommes/Femmes, qui sont tout à fait comparables pour l'ensemble des catégories.

Un accord collectif sur l'égalité professionnelle a été conclu le 18 mars 2015 pour une durée de 3 ans, lequel adopte divers dispositifs visant à promouvoir cette égalité : entretien avant le départ et après le retour d'un salarié en congé maternité/adoption ou parental ; maintien de salaire pendant le congé paternité, réunions de travail entre 9 :30 et 17:00 ; réduction du temps de travail pour les femmes enceintes sans perte de salaire.

7-1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Musée Grévin respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT, lesquelles sont implémentées dans la législation française qu'elle applique, relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Musée Grévin s'attache notamment, comme tous les sites du Groupe CDA, à promouvoir le dialogue social et à lutter contre toutes les formes de discrimination au travail.

Concernant plus spécifiquement le travail forcé et le travail des enfants, la seule activité potentiellement concernée est la vente de certains produits dans la boutique de Musée Grévin. Des précautions sont prises sur les processus de fabrication. Ainsi la société Cadevi, en charge du retail de l'ensemble des boutiques Parcs de loisirs du Groupe CDA, a mis en place depuis 2011 des audits usines chez ses principaux fournisseurs du Sud-Est asiatique. Ces audits sont réalisés sur la base de critères sociaux (travail des enfants, travail forcé, discrimination, temps de travail, rémunération, santé/sécurité, etc.). Actuellement, six à huit audits sont organisés par an via une société spécialisée (TUV Rheinland) principalement pour les usines de jouets et d'articles de vaisselle. Les résultats de ces audits obtenus à ce jour montrent que les critères sociaux sont respectés.

7-1.8 Principaux indicateurs sociaux

EMPLOI H/F	Permanents (CDI)			Saisonniers - Cachets - Vacataires			TOTAL	
	Cadres	TAM	O-E	Cadres	TAM	O-E		Apprentis
AU 30/09/2015								
Répartition H/F								
Total effectif	7	17	22	1	2	6	0	55
- dont femmes	6	11	13		1	5		36
- dont hommes	1	6	9	1	1	1		19
Détail des entrées/sorties (nombre de personnes)								
Embauches sur la période	3	2	5	2	4	93		109
CDI								
- dont femmes	3	1	4					8
- dont hommes		1	1					2
CDD								
- dont femmes					2	19		21
- dont hommes				2	2	16		20
SAISONNIERS								
- dont femmes						28		28
- dont hommes						30		30
CACHETS - VACATAIRES								
- dont femmes								0
- dont hommes								0
Départs de la période	2	0	12	3	5	95	2	119
dont licenciements	1		2					3
dont démissions	1		10			2		13
dont départs à la retraite								0
dont fins de contrats				3	5	93	2	103
Dont Autres								0
Heures supplémentaires								
Nombre d'heures supplémentaires effectuées								951

ORGANISATION DU TRAVAIL ET ABSENTEISME

Absentéisme par motif hors formation	Nbre arrêts	Nbre jours
Accidents du travail et de trajet		53
Maladie		943
Maternité		28
Autres		470
TOTAL		1 494
Nombre de jours travaillés totaux		11 703
taux d'absentéisme		10,17%

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Nombre de représentants du personnel	4
Nombre de délégués syndicaux	1
Nombre d'accords collectifs conclus dans la période	
- Rémunération	2
- Intéressement	1
- Santé et sécurité	
- Organisation du travail	
- Autres	1

HYGIENE ET SECURITE

Effectif en charge de la sécurité	1
Nombre d'heures travaillées	81 924
Nombre d'accidents du travail	2
Taux de fréquence des accidents de travail	24,41
Taux de gravité des accidents de travail	0,38

FORMATION

Nombre d'heures de formation* dispensées à l'ensemble du personnel	260
Nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre du DIF	120
Nombre total d'heures de formation acquises dans le cadre du DIF au	0
Montant des salaires payés + autres frais aux employés en formation	
Montant des formations payées à des organismes de formation	24 881

EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Nombre d'employés percevant une rente d'invalidité (taux > 50 %)	2
Montant des prestations payées à des organismes employant des travailleurs handicapés	3 430 €

TEMPS DE TRAVAIL

	Administratifs	Exploitation Maintenance	Caisses
Durée hebdomadaire : employés, ouvriers	35 H	35 H	35 H
Jours travaillés par semaine ou période : cadres	216j/an	216j/an	216j/an

ŒUVRES SOCIALES

Subventions allouées aux représentations du personnel	17 597 €
---	----------

IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

Montant des travaux sous traités	1412 KE
----------------------------------	---------

7-2 Informations sur les aspects environnementaux

Compte tenu de la nature de son activité et de son positionnement en milieu urbain, Musée Grévin est confronté à des enjeux environnementaux se limitant à la gestion des déchets, du papier, des ressources durables au travers de la gestion de l'eau et des énergies.

Le personnel est sensibilisé à l'optimisation des dépenses liées à l'énergie et à la consommation de papier au travers de formations, messages et éco-gestes...

Les missions concernant l'environnement sont prises en charge par le Responsable technique, qui s'y consacre à temps partiel.

Parmi les informations définies dans la loi dite « Grenelle II », certaines sont considérées comme inadaptées aux activités et spécificités du Musée Grévin :

- moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions,
- montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours, mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement,
- prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique,
- utilisation des sols,
- adaptation aux conséquences du changement climatique,
- mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

Déchets et matières premières

Les déchets sont principalement composés de déchets ménagers, de papier/carton, non pesés et pris en charge par les collectivités territoriales, et d'huiles alimentaires (1,59 tonne) emmenés en déchetterie.

Musée Grévin utilise du papier à hauteur de 6 tonnes pour son fonctionnement administratif et sa communication commerciale : tickets, flyers, affiches, sacs... Le papier acheté est utilisé à hauteur de 18% en interne, contre 82% pour la partie commerciale. En plus d'actions d'archivage numériques et impression recto/verso, Musée Grévin participe aux projets de numérisation du Groupe CDA notamment en développant les ventes sur sites Internet.

Gestion de l'eau et de l'énergie

Musée Grévin utilise exclusivement de l'eau de ville, et effectue des vérifications hebdomadaires des réseaux d'eau et de RIA afin de détecter les fuites éventuelles et a installé des robinets thermostatiques.

Musée Grévin consomme de l'électricité pour l'éclairage et le chauffage, ainsi que du fioul pour le groupe électrogène. Des mesures d'économie sont mises en place comme la recherche des fuites d'air, l'installation de double-vitrage...

Gaz à effet de serre (GES)

Etabli conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (loi « Grenelle II ») et utilisant les facteurs d'émission de la version 7.2 du Bilan Carbone au 1^{er} août 2014, les GES du Musée Grévin, relatifs à ses consommations d'électricité et de carburant, s'élèvent à 64,84 tonnes équivalent CO₂.

Les principaux rejets sont liés à l'électricité. Les circuits de fluides frigorigènes sont contrôlés tous les ans et n'ont pas fait l'objet de rechargement durant l'exercice.

Tableau des données environnementales

Tableau des données environnementales

Production de déchets pesés (tonnes)	1,59
<i>dont déchets non dangereux</i>	1,59
<i>dont déchets dangereux</i>	0
Consommation de papier (tonnes)	6
Consommation d'eau (m³)	3 422
<i>dont eau de ville</i>	3 422
<i>dont eau de captage de surface</i>	0
<i>dont eau de forage</i>	0
Consommation électrique (GWh)	0,9
<i>dont renouvelable</i>	0
Consommation de carburants fossiles (m³)	0
<i>dont essence</i>	0
<i>dont gasoil et GNR</i>	0
<i>dont fioul</i>	0
Consommation de gaz fossiles (GWh)	0
Consommation de fluides frigorigènes (kg)	0
GES par poste d'émission (tonnes équivalent CO²)	64,84
<i>dont émissions - Fluides frigorigènes</i>	0
<i>dont émissions - Gas</i>	0
<i>dont émissions - Gasoil</i>	0
<i>dont émissions - Essence</i>	0
<i>dont émissions - Fioul</i>	0
<i>dont émissions - Electricité</i>	64,84

7-3 Informations sur les aspects sociétaux

La politique de Musée Grévin en matière de responsabilité sociétale s'intègre à celle du Groupe CDA et concerne différents aspects.

Parmi les informations définies dans la loi dite « Grenelle II », l'information « Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme » est considérée comme inadaptée aux activités et spécificités du Musée Grévin.

Impact territorial

Musée Grévin, lieu touristique parisien incontournable, attire dans le quartier des Grands Boulevards entre 700 000 et 800 000 visiteurs par an et contribue ainsi au développement touristique et économique du quartier, de ses boutiques et restaurants.

Par le biais de divers prélèvements et différentes taxes, dont la contribution économique territoriale, Musée Grévin contribue, à hauteur de 151 K€, aux ressources utilisées par les collectivités territoriales pour l'aménagement et la solidarité.

Musée Grévin participe de plus à des actions en partenariat avec d'autres acteurs touristiques du quartier afin de contribuer au renouveau de celui-ci : partenariat avec le cinéma Grand Rex et le Musée du Chocolat. Par ailleurs, les dispositifs suivants ont été mis en place au sein du 9^{ème} arrondissement : pass culture et promotions accessibles aux habitants dans le magazine de l'arrondissement, tarifs pour les employés de la Mairie, ainsi que des tarifs pour tous les bénévoles d'Associations.

Musée Grévin participe également à des actions de mécénat, en offrant une journée de recettes à l'Association Petits Princes.

Eléments humains : santé/sécurité, intégration

Pour le Groupe CDA, la sécurité et l'intégrité de ses employés et de ses clients sont considérées comme des priorités.

Comme les autres filiales du Groupe, Musée Grévin est particulièrement attentif :

- au bon fonctionnement des installations (contrôles périodiques et systématiques),
- au respect des règles de sécurité,
- au respect des règles concernant l'hygiène dans le domaine de la restauration (règles HACCP, analyses bactériologiques),
- à l'information des clients par les affiches, panneaux, signalétique, sécurisation des zones à risques...

Il est à noter que le site est adapté pour recevoir les personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap qui bénéficient par ailleurs d'un tarif réduit.

Déontologie

Afin de prévenir toutes formes de corruption et de favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique, Musée Grévin respecte la charte de déontologie, qui est un guide de comportement professionnel, la charte d'utilisation des ressources du système d'information, et la procédure de lutte contre le blanchiment d'argent, rédigées et diffusées par le Groupe CDA.

Le respect des lois, des politiques groupe et le bon fonctionnement des processus sont contrôlés par l'application de règles de contrôle interne, la séparation des tâches, les audits internes périodiques. En 2013/2014, la formalisation du dispositif de contrôle interne du Groupe CDA a permis de renforcer l'application des bonnes pratiques et la vigilance des employés par rapport aux fraudes. Ce dispositif contribue à la prévention de la fraude.

En complément des actions internes, les clauses des contrats signés par les filiales du Groupe CDA, dont Musée Grévin, reflètent l'attachement du Groupe CDA à ne pas participer à des pratiques de travail dissimulé ou ne respectant pas la réglementation. De même, ces contrats prévoient des clauses de protection de la propriété intellectuelle et des licences.

Dès que cela est pertinent, le contrat prévoit des clauses concernant un plan de prévention.

La sous-traitance est principalement utilisée pour assurer la sécurité des accès et l'entretien.

7-4 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Musée Grévin, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels », dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre octobre 2015 et décembre 2015 pour une durée d'environ 3 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité et le rapport d'assurance raisonnable, à la norme internationale ISAE 3000²

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than Audits or reviews of historical financial information

1. Attestation de présence des informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de la Direction des Ressources Humaines et auprès du Responsable Technique nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs en ETP et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

³ Effectif total réparti par genre, âge, catégorie et type de contrat ; Effectif moyen ETP ; Taux d'absentéisme ; Taux de fréquence des accidents du travail ; Taux de gravité des accidents du travail ; Nombre total d'heures de formation ; Consommation d'eau ; Consommation énergétique (électrique, carburant fossile et gaz) ; Emission directe et indirecte de GES ; Informations qualitatives sur la biodiversité ; Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Fait à Courbevoie, le 29 janvier 2016

L'organisme tiers indépendant
Mazars SAS

Guillaume Potel

Emmanuelle Rigaudias

8 - POLITIQUE DE DIVIDENDES

8-1 Rappel des dividendes antérieurement distribués sur les trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois exercices précédents.

Ces sommes sont éligibles à l'abattement compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

<u>Exercice</u>	<u>Dividende par action</u>
Exercice 2013/2014	4,87 €
Exercice 2012/2013	4,65 €
Exercice 2011/2012	4,40 €

8-2 Proposition de distribution et projet d'affectation du résultat

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015 le résultat écoulé se traduit par un bénéfice de 1 502 115,81 euros.

Avant affectation du résultat, les capitaux propres de la Société sont de 7 674 811 euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

Bénéfice de l'exercice	1 502 115,81
Dotation à la réserve légale	0,00
Solde après affectation à la réserve légale	1 502 115,81
Report à nouveau antérieur	1 109 035,95
Bénéfice distribuable	2 611 151,76
Dividende	1 509 792,00
Report à nouveau créditeur	1 101 359,76

En conséquence, le Conseil d'administration, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables de 2 611 151,76 euros, propose à l'Assemblée générale, de procéder à une distribution de dividendes d'un montant global de 1 509 792,00 euros.

Le dividende distribué à chacune des 503 264 actions composant le capital social, ressortira donc à 3,00 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, cette distribution de dividendes sera éligible à la réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, étant précisé que seuls les actionnaires personnes physiques résidant en France pourront bénéficier de cette réfaction.

9 - AUTRES INFORMATIONS

9-1 Filiales et participations

La Société n'a pas de filiale et ne détient aucune participation.

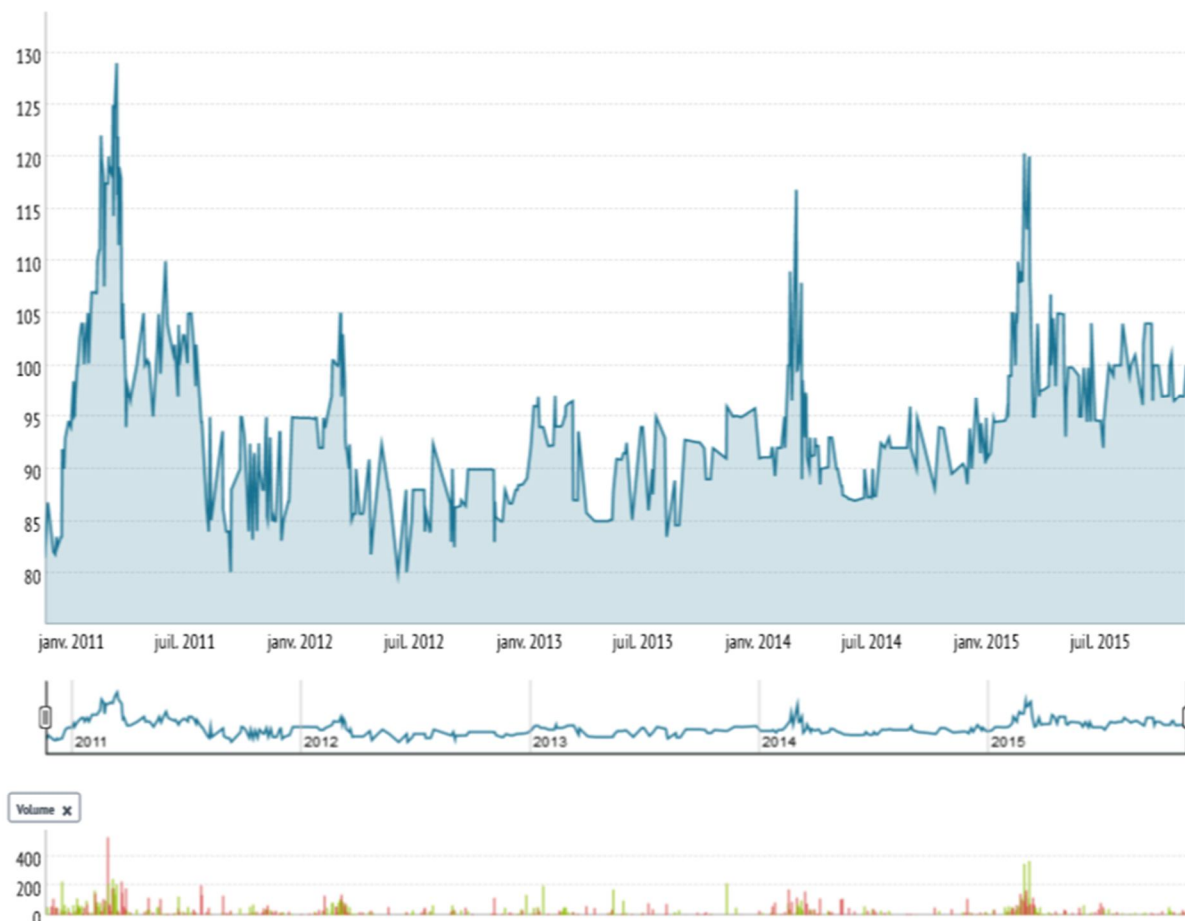
9-2 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Ce tableau figure en annexe du présent rapport.

9-3 Informations boursières

Evolution du cours de bourse et volumes échangés sur les cinq derniers exercices :

Cours 5 ans de la société MUSEE GREVIN



9-4 Opérations sur titres visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Aucune opération sur les titres de la Société (et sur les instruments financiers qui leur sont liés) de la nature de celle visée à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

9-5 Conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce

Un avenant de résiliation, au contrat de licence de marque conclu entre Musée Grévin et CDA au titre duquel était également refacturée la société Grévin et Cie, a été autorisé par le Conseil d'administration du 16 décembre 2014 avec effet au 30 septembre 2014.

10 - ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2015 – COMPTES ET ANNEXES

Le Commissaire aux Comptes, Mazars représenté par Monsieur Guillaume Potel, relate dans son rapport l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration

RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>30/09/2015</i> <i>12</i>	<i>30/09/2014</i> <i>12</i>	<i>30/09/2013</i> <i>12</i>	<i>30/09/2012</i> <i>12</i>	<i>30/09/2011</i> <i>12</i>
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326
Nombre d'actions					
- ordinaires	503 264	503 264	503 264	503 264	503 264
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 728 657	13 225 156	13 243 327	12 727 910	12 116 566
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	3 781 018	4 604 082	5 675 177	4 995 543	4 630 254
Impôts sur les bénéfices	566 112	1 100 799	1 407 172	1 224 346	1 189 521
Participation des salariés	122 407	290 575	234 042	221 382	196 579
Dot. Amortissements et provisions	1 590 383	760 497	1 680 250	1 329 325	874 426
Résultat net	1 502 116	2 452 212	2 353 712	2 220 491	2 369 728
Résultat distribué	2 450 896	2 340 178	2 214 362	2 365 341	3 136 400
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	6,14	6,38	8,02	7,05	6,45
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	2,98	4,87	4,68	4,41	4,71
Dividende attribué	4,87	4,65	4,40	4,70	6,23
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	56	59	53	49	49
Masse salariale	1 432 533	1 514 356	1 325 630	1 266 672	1 415 199
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	702 866	733 882	654 451	597 502	620 452

II - COMPTES ANNUELS ET ANNEXES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2015

BILAN ACTIF

	Montant brut	Amortissements	30/09/2015	30/09/2014
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, et droits similaires	65 431	65 191	239	717
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 105 427	185 071	1 920 356	1 811 963
Avances, acomptes sur immob. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	11 082 668	7 637 233	3 445 435	3 708 604
Installations techniques, matériel, outillage	6 708 178	5 034 062	1 674 116	1 253 657
Autres immobilisations corporelles	2 479 452	2 283 639	195 813	271 510
Immobilisations en cours	811 675		811 675	1 282 483
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	315 665		315 665	314 510
ACTIF IMMOBILISÉ	23 568 496	15 205 196	8 363 300	8 643 445
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	109 764		109 764	119 848
Avances, acomptes versés/commandes	12 145		12 145	6 745
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	406 724		406 724	379 221
Autres créances	1 212 903		1 212 903	935 219
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	1 716 362		1 716 362	2 473 870
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	55 785		55 785	206 069
ACTIF CIRCULANT	3 513 683		3 513 683	4 120 973
Frais émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursements des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	27 082 179	15 205 196	11 876 983	12 764 417

BILAN PASSIF

	30/09/2015	30/09/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 4 603 326)	4 603 326	4 603 326
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	460 333	460 333
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. Cours)		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.)		
Report à nouveau	1 109 036	1 107 720
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 502 116	2 452 212
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	7 674 811	8 623 590
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	493 000	493 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	493 000	493 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 913	
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. Participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 400 453	1 434 646
Dettes fiscales et sociales	550 507	798 220
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	689 863	374 066
Autres dettes	172 749	100 722
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	892 686	940 173
DETTES	3 709 172	3 647 827
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	11 876 983	12 764 417

COMPTE DE RÉSULTAT (en liste)

	France	Exportation	30/09/2015	30/09/2014
Ventes de marchandises	599 771		599 771	566 540
Production vendue de biens				
Production vendue de services	12 128 886		12 128 886	12 658 615
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	12 728 657		12 728 657	13 225 156
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			734 260	508 305
Autres produits			94 815	83 297
PRODUITS D'EXPLOITATION			13 557 732	13 816 758
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			286 106	230 004
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			868	1 243
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			10 084	87 059
Autres achats et charges externes			6 479 729	5 991 984
Impôts, taxes et versements assimilés			224 428	250 376
Salaires et traitements			1 432 533	1 514 356
Charges sociales			702 866	733 882
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 303 668	1 092 104
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			394 567	62 926
CHARGES D'EXPLOITATION			10 834 849	9 963 933
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 722 883	3 852 824
OPÉRATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			1 704	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				5 387
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			46	181
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			1 750	5 568
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			505	1 126
Différences négatives de change			393	84
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			899	1 210
RÉSULTAT FINANCIER			851	4 358
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 723 734	3 857 182

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	30/09/2015	30/09/2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		800
PRODUITS EXCEPTIONNELS		800
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	33 099 500 000	14 396
CHARGES EXCEPTIONNELLES	533 099	14 396
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(533 099)	(13 596)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	122 407 566 112	290 575 1 100 799
TOTAL DES PRODUITS	13 559 482	13 823 126
TOTAL DES CHARGES	12 057 366	11 370 914
BENEFICE OU PERTE	1 502 116	2 452 212

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I. EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Face à la persistance des difficultés économiques rencontrées par la société CEGB exploitante du Café Grévin, cette dernière a été placée en liquidation judiciaire au début du mois de mai 2015. Depuis cette date, le Café Grévin est fermé. Les créances antérieures au 10 mai 2012, date d'ouverture de la période d'observation faisant au placement en redressement judiciaire de la société CEGB, totalement provisionnées ont été passées en créances irrécouvrables, ainsi que les créances nées en 2014/2015 et ce, pour un montant total de 359 K€ (dont 213 K€ couverts par une reprise de provision).

Suite à cette cessation d'activité, une réflexion a été menée afin de réutiliser les espaces libérés par le Café pour les intégrer au Musée Grévin et ainsi accueillir plus de visiteurs dans de meilleures conditions. Dans le cadre de ce projet stratégique d'investissements pour la Société, une dépréciation partielle de 500 K€ des actifs du Café Grévin a été constatée dans les comptes au 30 septembre 2015.

II. RÉGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 - *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au droit au bail des locaux situés au 8 boulevard Montmartre.

La durée d'amortissement des immobilisations incorporelles hors le droit au bail est de 3 ans.

2 - *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations ont été comptabilisées pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. L'actif immobilisé est constitué exclusivement par les investissements liés à l'exploitation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

- | | |
|---|-------------|
| • Constructions | 30 ans |
| • Constructions, installations, agencements | 10 à 15 ans |
| • Installations techniques et matériels | 5 à 10 ans |
| • Matériel de bureau, informatique | 5 à 10 ans |
| • Autres immobilisations corporelles | 5 à 10 ans |

3 - *Participations et autres titres*

La société Musée Grévin ne détient pas de participation.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale, diminués le cas échéant par une provision pour dépréciation.

4 - Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré, les frais de stockage ne sont pas pris en compte. Une dépréciation est calculée uniquement lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable en tenant compte des perspectives de vente.

5 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La provision pour dépréciation des créances est calculée nominativement sur la base de l'analyse du caractère recouvrable des créances effectuée à la date d'arrêté des comptes.

6 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des actifs qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

7 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale. Les excédents de trésorerie sont gérés et rémunérés dans le cadre du Cash Pooling du Groupe CDA.

8 - Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors qu'une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers est intervenue, de façon suffisamment précise ou certaine, obligation provoquant une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente à celui-ci. L'échéance et le montant de cette obligation ne sont pas encore fixés de façon précise.

9 - Produits constatés d'avance

La Société commercialise de la billetterie en prévente. Cette billetterie non consommée, encore en cours de validité à la clôture, est comptabilisée en Produits Constatés d'Avance.

III. INFORMATIONS SUR LE BILAN

1 - Immobilisations

a) Valeurs brutes

Rubriques (données en K€)	Début d'exercice	Acquisitions, apports	Virement	Cession	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 974		196		2 170
Terrains					
Constructions sur sol propre	2 824				2 824
Constructions sur sol d'autrui	1 110	228	584	214	1 708
Constructions, installations générales, agencements, aménagement	6 784		3	236	6 551
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 896	533	404	125	6 708
Installations générales, agencements, aménagement	1 879	5	10		1 894
Matériel de transport	21				21
Matériel de bureau, informatique, mobilier	683	36	16	170	565
Immobilisations corporelles en cours	1 282	742	-1 213		811
Immobilisations corporelles	20 479	1 544	-196	745	21 082
Autres participations					
Prêts et autres immobilisations financières	315	1			316
Immobilisations financières	315	1			316
TOTAL GÉNÉRAL	22 768	1 545	0	745	23 568

Le droit au bail a été comptabilisé en immobilisation incorporelle et a été considéré comme une immobilisation à durée de vie indéfinie, le prix payé étant justifié par la qualité de l'emplacement et la visibilité procurée pour l'activité du Musée Grévin. Aucun indice de perte de valeur sur cet actif n'a été identifié au 30 septembre 2015.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice en 2014/2015 ressortent à 1 545 K€. Cette somme est principalement constituée des investissements de développement du site pour 1 199 K€ et de ceux relatifs aux personnages de cire pour 400 K€.

La diminution des actifs corporels concerne des mises au rebut intervenues dans le cadre des investissements de l'exercice : à cette occasion, des sorties partielles ou totales de biens et / ou de composants, totalement amortis ou pas, peuvent intervenir. Cette opération s'est traduite cette année par une perte exceptionnelle de 21 K€.

b) Amortissements et dépréciation

Rubriques (données en k€)	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	161	89		250
Constructions sur sol propre	1 233	181		1 414
Constructions sur sol d'autrui	1 028	83	214	897
Constructions, installations générales, agencements,	4 749	800	222	5 327
Installations techniques, matériel et outillage	4 643	513	122	5 034
Installations, agencements	1 822	24	2	1 844
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique, mobilier	467	114	163	418
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 963	1 715	721	14 955
TOTAL GÉNÉRAL	14 124	1 804	721	15 205

La dotation de 1 804 K€ comprend à hauteur de 500 K€ une dépréciation partielle des actifs du Café Grévin.
La diminution des amortissements de 721 K€ est liée aux mises au rebut intervenues dans l'exercice.

2 - Actif circulant

a) Stocks

Ils sont constitués de marchandises destinées à être vendues en l'état dans la boutique du Musée Grévin. Le stock net « Commerce » au 30 septembre 2015 est en diminution (110 K€ au 30 septembre 2015 pour 120 K€ au 30 septembre 2014).

b) Créances

Le montant net des créances inscrites au bilan s'élève, au 30 septembre 2015, à 1 620 K€ contre 1 314 K€ au 30 septembre 2014. Cette augmentation s'explique principalement par :

- une créance d'impôt sur les sociétés de 535 K€ pour 274 K€ au 30 septembre 2014,
- Une créance de CICE de 122 K€ pour 100 K€ au 30 Septembre 2014
- la hausse du compte « débiteurs divers » de 41 K€,
- la hausse des créances clients de 28 K€,
- un crédit de TVA de 389 K€ au 30 septembre 2015 pour 432 K€ au 30 septembre 2014.

Ces créances sont totalement à court terme.

Détails des produits à recevoir (en €) :

	30/09/2015	30/09/2014
PRODUITS À RECEVOIR		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	48 748	31 936
418100 Clients, factures à établir	48 748	31 936
418200 Clients, prestations diverses		
418210 Clients, avoir à établir		
AUTRES CRÉANCES	35 155	37 597
448100 Etat – Contribution Economique Territoriale	35 155	37 597
438700 Indemnités journalières		
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	83 903	69 533

c) Disponibilités

Au 30 septembre 2015, les disponibilités ressortent à 1 716 K€ contre 2 474 K€ au 30 septembre 2014. Ces disponibilités sont constituées des valeurs à l'encaissement, des fonds de caisses ainsi que des excédents de trésorerie qui sont gérés et rémunérés dans le cadre du Cash Pooling du Groupe CDA.

d) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ressortent, au 30 septembre 2015, à 56 K€ contre 206 K€ au 30 septembre 2014. Cette diminution s'explique par la réception anticipée au 30 septembre 2014 de factures de loyers relatives à la période postérieure au 30 septembre. Cette facturation anticipée ne s'est pas reproduite au 30 septembre 2015.

3 - Capitaux propres

Les capitaux propres (avant constatation du résultat de l'exercice) ont légèrement augmenté au cours de l'exercice. Une distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice 2013/2014 a été effectuée pour 2 451 K€.

Composition du capital social :

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale (en €)
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	503 264			9,15

Variation des capitaux propres (avant résultat) :

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		8 623 590
Distribution sur résultats antérieurs		2 450 896
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		6 172 694
<i>Variations en cours d'exercice</i>		<i>En plus</i>
	<i>En moins</i>	
Variation du capital		
Variation du report à nouveau		
Variation des primes liées au capital		
Résultat de l'exercice		1 502 116
Solde		
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		7 674 810

4 - Provisions pour risques et charges

Montants en k€	Situation et mouvements				
	Solde au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		Solde à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions litiges	493				493
Provision pour grosses réparations					0
TOTAL	493				493

La provision pour litige n'a pas évolué au cours de cet exercice.

5 - Dettes d'exploitation et autres dettes

Les dettes d'exploitation et dettes diverses s'établissent à 2,8 M€ au 30 septembre 2015 contre 2,7 M€ au 30 septembre 2014. Cette augmentation s'explique par :

- Une augmentation des dettes sur immobilisations (0,3 M€) et des autres dettes (0,1 M€),
- Une baisse des dettes fiscales et sociales (0,3 M€),
- Les dettes d'exploitation sont stables.

Ces dettes sont totalement à court terme.

Détails des charges à payer (en €) :

	30/09/2015	30/09/2014
CHARGES À PAYER		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	437 529	286 215
408600 Factures à recevoir/commandes réceptionnées	437 529	286 215
DETTES FOURNISSEURS COMPTES RATTACHÉS	629 682	298 723
408500 FAR manuelles	629 682	298 723
DETTES FISCALES ET SOCIALES	409 690	628 840
428210 Provision pour congés payés	132 550	147 128
428220 Provision pour primes / charges	50 120	69 090
428250 Provision pour primes de précarité	1 611	13 897
428400 Provision pour participation	122 407	290 575
438200 Provision charges sociales / congés payés	60 176	66 572
438600 Charges à payer – Effort construction	4 881	4 961
438610 Charges à payer – Formation	12 566	10 622
438625 Charges à payer – Organic	14 831	15 657
438630 Charges à payer – Taxe Handicapés	2 859	2 829
438635 Charges à payer – Taxe d'apprentissage	7 375	7 464
438700 Indemnités journalières	314	45
448100 Etat Charges à payer – Taxe professionnelle	0	0
AUTRES DETTES	401	9 164
418210 Clients – Avoirs à établir		8 984
468600 Charges à payer diverses	401	180
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 477 302	1 222 942

6 - Comptes de régularisation passif

Les produits constatés d'avance correspondent pour l'essentiel aux billets prévendus au cours de l'exercice 2014/2015 et non consommés au 30 septembre 2015. Cela correspond principalement aux billets vendus aux Comités d'entreprise et valables 2 ans.

Le solde au 30 septembre 2015 est comparable à celui du 30 septembre 2014 (0,9 M€).

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

1 - Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société Musée Grévin, pour la période d'octobre 2014 à septembre 2015, s'élève à 12 729 K€ contre 13 225 K€ pour l'exercice précédent, soit une diminution de 496 K€ (-3,8 %).

Cette variation s'analyse comme suit :

Montants en k€	Total	Total	%
	30/09/15	30/09/14	
Entrées	11 375	11 800	-3,6 %
Boutiques	597	564	+5,9 %
Événementiel / Café Grévin et Divers (*)	757	861	-12,1 %
TOTAL	12 729	13 225	-3,8 %

(*) Le chiffre d'affaires « divers » comprend principalement les échanges de marchandises et les redevances de partenariat. En ce qui concerne le Café Grévin, il s'agit des redevances de sous-traitance facturées à la société CEGB en charge de l'exploitation de cette activité jusqu'à fin avril 2015.

2 - Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent :

Montants en k€	2014/2015	2013/2014
Reprises de provisions d'exploitation et transferts de charges	734	508
Autres produits divers	95	83
TOTAL	829	592

La ligne « reprises de provisions d'exploitation et transferts de charges » comprend à hauteur de 213 K€ la reprise de provision pour dépréciation de créances du client CEGB : la créance a été passée par ailleurs en perte irrécouvrable suite à la mise en liquidation judiciaire de CEGB (Cf. paragraphe I-Événements significatifs de l'exercice).

Les transferts de charges pour 521 K€ correspondent principalement à la neutralisation au compte de résultat des prestations facturées par la société « CDA Productions » et comptabilisées en charges de sous-traitance. CDA Productions intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage sur les projets d'investissements de Musée Grévin. Ces prestations étant immobilisables, la contrepartie du transfert de charges est une rubrique d'immobilisations.

Les autres produits divers comprennent, pour l'essentiel, les redevances relatives à Grévin Montréal et Grévin Prague.

3 - Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation nettes des dotations et reprises de provisions d'exploitation et hors amortissements lors de l'exercice 2014/2015 ont augmenté de 0,43 M€ (5,2%) par rapport à l'exercice précédent. La Société a renforcé en 2014/2015 sa communication (0,3 M€ supplémentaire) pour présenter dans un contexte très difficile (Cf. paragraphe précédent) les travaux de rénovation et de renouvellement menés dans le Musée.

Hors cette incidence et celle liée aux difficultés rencontrées avec CEGB (0,3 M€), les charges d'exploitation sont en baisse de 2,0%, ce qui souligne les efforts réalisés par l'entreprise pour limiter les effets sur sa performance de la baisse de fréquentation.

Au 30 septembre 2015, les charges de personnel représentent 16,8 % du chiffre d'affaires. Ce pourcentage est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements sont en hausse de 211 K€ pour atteindre 1 304 K€ en 2014/2015.

4 - Le résultat financier

Le résultat financier ressort, en positif, à 1K€ au 30 septembre 2015.

5 - Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est en perte : il ressort à -533 K€ contre -14 K€ en 2013/2014. Celui-ci comprend une dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations de 500 K€ (Cf. paragraphe I- Evénements significatifs de l'exercice).

6 - La participation et l'impôt

L'accord de participation signé le 9 octobre 2014 a conduit à comptabiliser une réserve spéciale de participation d'un montant de 122 K€.

L'impôt sur les sociétés ressort à 566 K€ et correspond à un taux effectif de 27,4 % (31,0 % en 2013/2014).

V - AUTRES INFORMATIONS

1- Ventilation de l'effectif moyen

Sur l'exercice 2014/2015, l'effectif moyen se répartit de la manière suivante :

	Permanents	Saisonniers + CDD	TOTAL
Cadres	7	0	7
Non Cadres	40	9	49
TOTAL	47	9	56

L'effectif de fin d'exercice s'établit ainsi :

- Permanents : 46
- Saisonniers + CDD : 9
- Total : 55

2- Rémunération allouée aux organes d'administration

Il n'y a pas eu de rémunération versée aux organes d'administration au cours de l'exercice 2014/2015.

3- Situation fiscale

La Société ne dispose pas de report déficitaire.

4 - Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition (en K€)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	2 724	(745)	1 979
Résultat exceptionnel	(533)	146	(387)
Participation	(122)	33	(88)
RÉSULTAT COMPTABLE	2 069	(566)	1 502

La Société bénéficie au 30 septembre 2015 d'une créance d'impôt de 657 K€ correspondant :

- à un solde d'impôt sur les sociétés créditeur de 535 K€,
- au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour 71 K€ au titre de l'année civile 2014 et 51 K€ au titre de la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015.

5 - *Éléments relevant de plusieurs postes de bilan*

Rubriques (en €)	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés	8 032		
Disponibilités	1 540 520		
C/C Compagnie des Alpes	656 591		
DETTES			
Fournisseurs et comptes rattachés	389 329		
Fournisseurs – factures non parvenues			

Aucune transaction avec les parties liées n'est à mentionner au titre des Règlements 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, étant précisé que les transactions sont toutes conclues à des conditions normales de marché ou sont non significatives.

6 - *Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la Société*

Dénomination sociale – siège social	Forme	Montant capital (en €)	% détenu
COMPAGNIE DES ALPES 89, rue Escudier 92772 BOULOGNE BILLANCOURT	S.A.	4 603 326,13	95,87%

7 - *Litige*

Le Comité d'entreprise de la Société et la fédération CGT du Commerce et des Services ont assigné en juillet 2009 le Musée Grévin en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Paris. Ils demandent qu'il soit procédé au versement de la somme de 309 K€ avec intérêts au taux légal au titre de la participation des exercices 2005/2006, 2006/2007 et 2007/2008, au motif que la société Musée Grévin avait atteint à l'époque le seuil de 50 salariés.

Par un jugement en date du 5 janvier 2010, le Tribunal a déclaré irrecevable l'action du Comité d'entreprise et a débouté la Fédération CGT du Commerce et des Services de ses demandes. Les demandeurs ont fait appel de cette décision et la Cour d'appel de Paris a déclaré fondée la demande d'expertise formée par la Fédération CGT. Un expert a été désigné le 20 janvier 2011. Il a rendu son rapport en janvier 2012. Par un arrêt du 23 mai 2013, la Cour d'appel a réformé le jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris et a fait droit dans son principe à la demande du syndicat CGT, tout en déclarant le Comité d'entreprise irrecevable en son action. En outre, la Cour a ré-ouvert les débats afin que les demandeurs donnent des précisions quant au calcul de leur demande qui ressort désormais à 493 K€. Le Musée Grévin s'est pourvu parallèlement en cassation contre l'arrêt du 23 mai 2013.

Par arrêt du 21 janvier 2015, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris qui avait donné gain de cause, sur le principe, aux demandeurs et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris constituée différemment. Les parties adverses ont saisi la Cour d'appel de renvoi. La date de l'audience devant celle-ci n'est pas connue à ce jour.

8 - Engagements hors-bilan

Les engagements hors bilan de la Société sont constitués :

- d'indemnités de départ en retraite :
Les provisions pour indemnités de départ en retraite ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux. La méthode de calcul du groupe Compagnie des Alpes prenant en compte la moyenne d'âge des salariés, leur ancienneté, le turn-over, l'âge de départ à la retraite (60 ans) ainsi que les tables de mortalité donnerait un engagement de retraite chargé d'un montant de 77 K€ au 30 septembre 2015, avec un taux actuariel de 2,00 %.
- d'une caution Atout France pour 10 K€.

9 - DIF / CPF

Le CPF (Compte Personnel de Formation) est un dispositif permettant au salarié de constituer un capital formation à compter du 1^{er} janvier 2015 et tout au long de sa carrière professionnelle (loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle). Il se substitue au DIF, géré par les entreprises, qui disparaît au 31/12/2014. La Caisse des Dépôts et Consignations gère les compteurs individuels ainsi que les acquisitions qui sont ouverts au 1er janvier 2015.

Pour ce faire, une attestation d'heures acquises et non utilisées au titre du DIF au 31/12/2014 (au titre du contrat de travail en cours), conformément à la loi de 2014 leur a été adressé début janvier 2015.

La Société n'a donc plus d'engagement à cet égard vis-à-vis des salariés.

10 - Intégration fiscale

La société Musée Grévin est intégrée fiscalement : la Compagnie des Alpes, société-mère de Musée Grévin, en est la tête de Groupe. Le régime d'intégration fiscale de la Compagnie des Alpes repose sur le principe général de neutralité.

La société Musée Grévin constate, au titre de chaque exercice, l'impôt qu'elle aurait dû verser si elle n'avait jamais été intégrée. La constatation de cet impôt fait naître une dette sur la société-mère d'un montant identique. La société-mère enregistre dans ses comptes l'impôt global du groupe fiscal.

11 - Evènements postérieurs à la clôture

Les événements du vendredi 13 novembre 2015 ont déjà et auront probablement, dans les mois à venir, des conséquences sur le niveau d'activité du site sans qu'il en soit aujourd'hui pour autant possible d'en estimer la portée.

2-2 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 30 septembre 2015)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Musée Grévin, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations, relatives à l'identité des détenteurs du capital, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie, le 29 janvier 2016

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

Guillaume Potel

2-3 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisé de la convention et engagement suivant qui a fait l'objet de l'autorisation de votre Conseil d'administration du 16 décembre 2014.

Cette convention a été conclue avec Compagnie des Alpes SA et Grévin & Cie. Il s'agit d'un avenant de résiliation au contrat de licence de marque conclu entre Musée Grévin et lesdites sociétés et au titre duquel était refacturé la société Grévin & Cie. Le contrat déterminait les modalités par lesquelles Musée Grévin SA concédait à Grévin & Cie puis Compagnie des Alpes SA, la licence non exclusive d'exploitation de la marque Grévin pour l'ensemble des produits et services tels qu'ils résultent de l'enregistrement. Le montant de la redevance comptabilisée en produit sur les exercices précédents s'élevait à 15 000 €.

Cette résiliation a pris effet au 30 septembre 2014.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions et engagements avaient été conclus entre Musée Grévin SA et :

- Musée Grévin Prague, détenue à 100% par Compagnie des Alpes SA ;
 - Musée Grévin Montréal, détenue à 100% par Compagnie des Alpes SA ;
 - Grévin Koréa, détenue à 80% par Compagnie des Alpes SA.
- Ces sociétés ont obtenu auprès de Musée Grévin SA l'autorisation d'exploiter :
 - Le terme « Grévin », seul ou accompagné d'autres termes et/ou de toute représentation graphique, à titre de dénomination sociale, de nom commercial et/ou d enseigne ;
 - Les marques « Grévin », « Musée Grévin », « l'art du vrai-semblant », « the art of make believe » et « Café Grévin » ;
 - Les noms de domaine reproduisant la marque « Grévin » ;
 - Les éléments de communication génériques qui pourraient être développés par Musée Grévin SA.

Cette autorisation d'exploitation des termes susvisés a été consentie par Musée Grévin SA dans le cadre d'un « contrat de licence de marques et de noms de domaine ». En contrepartie de la licence ainsi consentie, chaque licencié doit verser à Musée Grévin SA une redevance annuelle égale à 3% de son chiffre d'affaires annuel hors taxes. A ce titre, Musée Grévin SA a comptabilisé un produit de 93 K€ sur l'exercice 2014/2015.

Fait à Courbevoie, le 29 janvier 2016

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

Guillaume Potel

III - CONTRÔLE INTERNE

3 Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (article L. 225-37 alinéa 6 et suivants du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 al.6 et suivants du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (partie I), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (partie II).

1 Gouvernement d'entreprise

1-1 Modalités d'exercice de la Direction générale

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2014 a procédé au renouvellement de l'option la dissociation des fonctions de Directeur général et de Président du Conseil d'administration. Ainsi, la Direction générale de la Société est assumée par une personne distincte du Président du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article 13.1 alinéa 3 des statuts, ce mode d'exercice demeurera en application jusqu'à décision contraire prise aux mêmes conditions.

Pendant l'exercice 2014/2015, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de Musée Grévin ont été exercées par les personnes suivantes :

a) Fonctions de Président du Conseil d'administration :

Béatrice de Reyniès, nommée le 25 mai 2012

b) Fonction de Directeur général :

Béatrice Cristofari, nommée le 27 mai 2014

1-2 Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société sous réserve des pouvoirs réservés par la loi aux Assemblées générales et au Conseil d'administration.

En outre, conformément à l'article 2.2 des statuts, le Directeur général assume, sous sa responsabilité, la Direction générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées générales et au Conseil d'administration ainsi que des dispositions de la loi concernant les cautions avals ou garanties.

1-3 Composition du Conseil d'administration

Aux termes des statuts adoptés par l'Assemblée générale mixte du 9 mars 2012, le Conseil d'administration est composé de 3 à 18 administrateurs, et la durée actuelle des mandats de ses membres est de 4 années.

Les administrateurs en fonction au cours de l'exercice 2014/2015 sont:

- Béatrice de Reyniès, Administrateur depuis le 29 janvier 2006 ;
- François Fassier, Administrateur depuis le 17 décembre 2013,
- La CDA, représentée par Victoire Aubry jusqu'au 1^{er} septembre 2015 ; puis par Denis Hermesse à partir du 2 septembre 2015 ;
- Danièle Clergeot, Administrateur depuis le 9 mars 2012 ;
- Béatrice Cristofari, Administrateur depuis le 27 mai 2014.

A ce jour, le Conseil est composé de 5 membres, dont trois femmes, soit 60%.

1-4 Fonctionnement et réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Le Conseil se réunit toutes les fois que l'intérêt de la Société l'exige et, en pratique, au moins 2 fois par an.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni 2 fois.

Les Administrateurs sont convoqués par le Président du Conseil d'administration. L'ordre du jour est communiqué aux Administrateurs avec leur convocation ainsi qu'un dossier détaillant le contenu des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le procès-verbal est ensuite adressé aux Administrateurs pour observations, puis approuvé lors de la séance suivante.

Lors de ses réunions, le Conseil a notamment traité des sujets suivants :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014; rapports annuels,
- Point sur l'activité du Musée,
- Examen du budget 2014/2015,
- Préparation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle,
- Examen et arrêté de comptes semestriels au 31 mars 2015; rapport financier semestriel,
- Modalités d'exercice de la Direction Générale.

1-5 Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise

La Société ne se réfère directement à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives.

Ceci se justifie par la composition de son actionnariat.

En effet, la Société est détenue à hauteur de 95,87% de son capital par la Compagnie des Alpes qui en détient le contrôle exclusif.

La Compagnie des Alpes, elle-même cotée sur l'Eurolist B d'Euronext Paris, se réfère, quant à elle, aux règles et principes de gouvernement d'entreprise généralement en vigueur en France, et notamment au Code de gouvernement entreprise AFEP-MEDEF qui intègre les rapports et recommandations conjointes publiées par ces organisations en matière de gouvernance des sociétés cotées et de rémunération des dirigeants.

Ainsi, le fait que la Compagnie des Alpes, société cotée, soit dotée d'un Comité d'audit, justifie, par exemple, que Musée Grévin ne dispose pas d'un tel comité (Article L 823-20 du Code de commerce).

1-6 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les Administrateurs de la Société ne sont pas rémunérés au titre des mandats qu'ils exercent au sein de la Société. Ils sont tous salariés de la Compagnie des Alpes et perçoivent leur rémunération à ce titre.

Pour plus d'informations sur les rémunérations salariées et avantages perçus par les personnes exerçant des fonctions de mandataire social de Musée Grévin, nous vous renvoyons au rapport de gestion établi au titre de l'exercice 2014/2015.

1-7 Participation des actionnaires aux Assemblées générales

La participation des actionnaires aux Assemblées générales est régie par les dispositions légales en vigueur ainsi que par le titre IV des statuts.

1-8 Informations visées à l'article L 225-100-3 du Code de commerce

Néant.

2 Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Musée Grévin s'appuie sur le cadre de référence relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne publié par l'AMF en juin 2010 et a utilisé, pour l'établissement du présent Rapport, le guide de mise en œuvre de cette recommandation par les valeurs petites et moyennes publié en juin 2010.

2-1 Le dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Direction générale, les dirigeants et les collaborateurs du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Le respect de la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- L'application des instructions et orientations de la Direction générale,
- La réalisation et l'optimisation des opérations, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs du Groupe,
- La fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne est un élément du dispositif global de pilotage du Groupe. Il contribue à :

- La maîtrise des activités de l'entreprise, l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources
- La gestion des risques opérationnels liés aux processus, en particulier les risques d'erreur ou de fraude

Comme tout dispositif de contrôle, le dispositif de contrôle interne ne peut cependant fournir la garantie absolue que les risques identifiés soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il vise à réduire la probabilité de leur survenance par la mise en œuvre de plan d'actions et de prévention adaptés.

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur 5 composantes :

- Une organisation, c'est-à-dire une définition claire des responsabilités, des ressources et compétences adéquates s'appuyant sur des règles et procédures, des outils et systèmes d'information,
- La diffusion d'informations pertinentes,
- Un dispositif d'analyse des risques,
- Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux,
- Un dispositif de surveillance permanente.

Musée Grévin est intégré dans le dispositif de contrôle interne Groupe et adapte ce dispositif à la nature et au volume de l'activité, sous la responsabilité du Directeur général, mandataire social.

Organisation : responsabilités et compétences

Le Directeur général est responsable de l'exploitation du site, et décide de l'organisation, des moyens et des procédures. Il est assisté d'un Comité de Direction et d'un Directeur financier.

Les choix d'organisation de Musée Grévin sont basés sur la responsabilisation, l'efficacité des opérations, tout en tenant compte des environnements économiques et sociaux liés à l'activité.

La cohésion de l'ensemble repose sur des définitions de fonction assorties de descriptions des responsabilités et rattachements hiérarchiques garantissant que les actions de contrôle à exercer à chaque niveau sont satisfaisantes.

Les valeurs et principes d'action

Musée Grévin respecte les valeurs du Groupe CDA, en appliquant :

- La Charte de Déontologie qui rappelle les valeurs et principes d'action du Groupe Compagnie des Alpes. Elle fournit un guide de comportement professionnel, rappelle notamment les principes de déontologie boursière qui s'imposent à chacun, explicite les risques de conflits d'intérêts et définit les comportements adaptés. Elle est annexée au contrat de travail des cadres dirigeants.
- La Charte d'utilisation des ressources du Système d'information (SI). Comme pour la charte de déontologie elle est progressivement rendue opposable à l'ensemble des salariés du Groupe.

De plus, les principes sur lesquels s'appuie Musée Grévin SA sont les suivants :

- La responsabilisation de tous car chacun est acteur dans le dispositif de contrôle au service de la satisfaction du client et dans le respect des réglementations ;
- Une définition précise des fonctions et des tâches permettant le reflet d'une organisation claire ;
- Un respect du principe de séparation des fonctions d'engagement et de contrôle ;
- Des valeurs communes : la confiance, la transparence, le respect de l'autonomie des entreprises, la solidarité ;
- Des normes, procédures et directives, notamment comptables et financières et de traitement des opérations d'exploitation ;

Information et communication

Chacune des Directions rédige et diffuse à l'ensemble des collaborateurs concernés les règles, procédures et modes opératoires correspondant à son périmètre de responsabilité, en cohérence avec les règles et procédures Groupe.

Analyse des risques et définition des contrôles

Depuis 2013, le Groupe CDA s'est lancé dans une phase de formalisation plus détaillée de son dispositif de contrôle interne, progressivement déployée sur l'ensemble des processus du Groupe répertoriés dans la cartographie des processus, avec une priorité donnée aux processus impactant le chiffre d'affaires.

La méthode appliquée correspond à l'élaboration des documents suivants, pour chacun des processus concernés:

- Logigramme : description schématique des macro-étapes et étapes du processus. Ce logigramme est standard au niveau du Groupe,
- Matrice d'évaluation des risques : tableau récapitulatif des risques identifiés à chacune des macro-étapes et étapes du processus permettant l'évaluation par les entités de leurs risques, en termes de probabilité de survenance (fréquence) et d'impact financier,
- Guide de contrôle interne : ce guide traduit les objectifs généraux du contrôle interne en objectifs propres au processus et décrit les contrôles à mettre en place pour une meilleure maîtrise de chacun des risques identifiés, au niveau de chaque macro-étape et étape du processus.
- Questionnaire d'auto-évaluation : il permet une évaluation du niveau de conformité des procédures et modes opératoires au niveau d'exigence du contrôle interne préconisé par le Groupe.

Musée Grévin participe activement à la préparation de ces documents en collaboration avec les experts et directions fonctionnelles du Groupe.

De même, Musée Grévin est intégré dans le dispositif de prévention de la fraude, composé :

- d'une sensibilisation des collaborateurs aux méthodes de fraude financières et aux comportements à adopter face à des tentatives de fraude: usurpation d'identité, protection des informations sensibles, ...
- d'un système de remontée des fraudes ou tentatives de fraude par les responsables financiers et opérationnels au siège du Groupe.

Contrôle permanent et pilotage

Musée Grévin participe aux campagnes d'auto-évaluation en remplissant les questionnaires envoyés aux responsables des processus.

Musée Grévin élabore et lance les plans d'action de mise en conformité qui doivent permettre de réduire les risques à un niveau acceptable pour le site, et intègre les contrôles pertinents dans ses règles, procédures et modes opératoires.

La mise en place des plans d'action est sous la responsabilité du Directeur général, en fonction des moyens financiers et humains disponibles et des priorités.

2-2 Processus relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation et processus

La Direction financière est responsable de la production et de l'établissement des comptes sociaux, ainsi que de la partie financière du rapport semestriel et du Rapport financier annuel relatif aux comptes arrêtés au 30 septembre, dans le respect des dispositions réglementaires inhérentes aux sociétés cotées.

L'information comptable et financière est structurée de façon à garantir la permanence et le systématisme des méthodes d'enregistrement des transactions selon des règles et un plan de comptes définis par les Principes comptables du Groupe CDA, et selon un calendrier fixé en coordination avec le Groupe.

Au-delà des enregistrements comptables, la Direction financière effectue également un suivi permanent des comptes, procédant notamment à un rapprochement régulier des soldes et des opérations enregistrées avec des informations externes (circularisation de tiers, rapprochements bancaires...).

Le contrôle des caisses est effectué quotidiennement et ce de manière exhaustive.

La remontée des informations comptables et financières au Groupe CDA est réalisée par le Directeur financier de Musée Grévin via un outil de consolidation commun à l'ensemble des entités consolidées du Groupe, ce qui permet d'assurer la publication semestrielle et annuelle des comptes selon un processus standard et homogène, et de suivre les activités.

La Direction des systèmes d'information Groupe est responsable de la mise en place du système d'information qui doit satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité, de traçabilité de l'information, d'homogénéité des données et de sécurité. Elle veille au bon fonctionnement des interfaces permettant d'alimenter les différentes applications, anime la politique de sécurité des systèmes et des données et intervient dans la définition des plans de sécurité et de sauvegarde.

Surveillance du processus

Le Président du Conseil d'administration de Musée Grévin, et, dans la limite des pouvoirs qui leurs sont conférés par délégation, le Directeur général de la Société et le Directeur financier sont garants de l'exhaustivité, l'intégrité, l'exactitude et de la qualité de l'information comptable et financière.

La coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes est assurée par la Direction financière de Musée Grévin.

2-3 Le dispositif de gestion des risques

La gestion des risques, vise à identifier et analyser les principaux risques de la société et contribue ainsi à :

- Préserver la valeur, les actifs et la réputation du Musée Grévin,
- Sécuriser les prises de décision et les processus afin de favoriser l'atteinte des objectifs,
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société,
- Mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des risques.

Ce dispositif s'appuie sur :

- Un cadre organisationnel définissant les rôles et responsabilités,
- Un processus de gestion des risques comprenant les trois étapes d'identification, d'analyse et de traitement des risques,
- Un pilotage du dispositif.

Comme tout dispositif de maîtrise, le dispositif de gestion des risques ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Organisation

La Direction Générale du Groupe CDA décide :

- De l'organisation et des responsabilités en matière de suivi des risques
- Des objectifs et des valeurs du Groupe
- Des risques à traiter de façon prioritaire, et du niveau de risque acceptable

Le Directeur général est le propriétaire de risques et est responsable de l'évaluation des risques identifiés et de la mise en œuvre des plans d'actions.

Les experts du Groupe apportent leur soutien à la définition et à la mise en œuvre des plans d'action.

Processus de gestion des risques

Musée Grévin a réalisé une cartographie de ses risques en se basant sur l'évaluation des impacts potentiels, la probabilité d'occurrence et le niveau de maîtrise.

En 2013, le Comité exécutif du Groupe a sélectionné 6 risques prioritaires communs à l'ensemble des entités opérationnelles du Groupe qui nécessitent une analyse, un suivi des plans d'actions et de leur évolution.

Pour chacun de ces risques, des plans d'action sont définis :

- En termes de prévention, pour tenter de diminuer la probabilité d'occurrence,
- En termes de protection, pour limiter les impacts sur le Groupe,
- En termes de transfert financier vers des compagnies d'assurance, pour les risques assurables.

Musée Grévin est intégré dans ce processus et déploie les plans d'actions sur son site.

En cas de survenance d'une crise, le Groupe dispose d'un dispositif de gestion de crise permettant une mobilisation rapide des expertises adéquates afin de minimiser les impacts de la crise et accompagner sa résolution de manière optimale.

Des guides de gestion des crises et de gestion de la communication sont mis à la disposition du Musée Grévin, incluant des définitions communes, un processus d'alerte, des personnes identifiées pour remplir un rôle en cas de mise en place d'une cellule de crise.

Pilotage du dispositif de gestion des risques

Le Comité des risques Destinations de loisirs, auquel participent les dirigeants opérationnels et qui est intégré au Comité de direction, suit la situation des risques et des plans d'actions, et analyse les rapports d'incidents.

2-4 La surveillance

L'Audit interne

L'Audit interne du Groupe CDA effectue des missions qui ont pour objet de s'assurer du respect des règles et procédures internes, de vérifier leur efficacité ou d'identifier les insuffisances, et de détecter d'éventuelles fraudes.

Ces missions sont menées dans le respect de la Charte de l'Audit interne du Groupe Compagnie des Alpes, qui décrit les finalités et objectifs de l'Audit interne, les modalités de conduite de missions et les obligations respectives des auditeurs et des audités.

Musée Grévin fait régulièrement l'objet de missions de la part de l'Audit interne du Groupe CDA.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Musée Grévin représente collectivement l'ensemble des actionnaires et délibère sur toutes les questions majeures de la vie de la Société et en particulier les orientations stratégiques.

Le Président du Conseil d'administration

2 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport du Commissaire aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Musée Grévin

(Exercice clos le 30 septembre 2015)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Musée Grévin et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie, le 29 janvier 2016

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

Guillaume Potel

IV - AUTRES INFORMATIONS

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur l'attribution d'actions de performance

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, il est rendu compte ci-après des opérations portant sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions de performance intervenues pendant l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Les options de souscription d'actions et actions de performance ci-dessous sont exclusivement consenties ou attribuées par la Compagnie des Alpes (CDA), société-mère de Musée Grévin SA, laquelle n'a émis ou attribué aucun droit incessible de cette nature au profit de ses salariés ou de ses dirigeants.

Situation des Plans d'attribution d'actions de performance mis en œuvre par la CDA :

Nature des avoirs : Options de souscription d'actions (Options) ou Actions de performance (Actions)	Plan combiné n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°17	Plan n°18	
	Options	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	
Date de l'assemblée générale	28/02/2007	28/02/2007	19/03/2009	18/03/2010	18/03/2010	15/03/2012	15/03/2012	13/03/2014
Date de mise en œuvre	19/03/2009	19/03/2009	18/03/2010	17/03/2011	15/03/2012	14/03/2013	13/03/2014	08/04/2015
Nombre d'actions pouvant être souscrites (Options) ou attribuées gratuitement (Actions) à l'origine	47 997	48 828	50 552	53 500	58 593	61 900	56 955	59 925
<i>Dont dirigeants mandataires sociaux de la CDA</i>								
Dominique Marcel	néant	3 733	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Franck Silvent	néant	2 489	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Agnès Pannier-Runacher	-	-	-	-	-	néant	néant	néant
Nombre de bénéficiaires	29	119	109	132	142	143	165	166
Date d'attribution	19/03/2009	19/03/2009	18/03/2010	17/03/2011	15/03/2012	14/03/2013	13/03/2014	08/04/2015
Période de levée (Options) ou Date d'acquisition* (Actions)	du 19/03/2013 au 18/03/2016	19/03/2011	18/03/2012	17/03/2013	15/03/2014	14/03/2015	13/03/2016	08/04/2017
Fin du délai de conservation (Actions)	-	19/03/2013	18/03/2014	17/03/2015	15/03/2016	14/03/2017	13/03/2018	08/04/2019
Options levées ou Actions définitivement acquises au 30/09/2014	0	36 264	34 936	42 325	43 129	43 830	0	0
Options ou Actions radiées au 30/09/2015	13 460	12 564	15 616	11 175	15 464	18 070	3 950	1 100
Options ou Actions restantes au 30/09/2015	34 537	0	0	0	0	0	53 005	58 825
* Acquisition sous réserve de réalisation de conditions de performance								

*Ajustement des droits à raison de l'augmentation de capital réalisée par la Compagnie des Alpes en juillet 2010 : application d'un coefficient d'ajustement de 3,689% à l'effet d'ajuster à la hausse le nombre de droits à actions gratuites restant en circulation (arrondi à l'unité supérieure par bénéficiaire).

Options de souscription d'actions attribuées par la Compagnie des Alpes durant ou au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015 :

Néant.

Options de souscription d'actions précédemment attribuées par la Compagnie des Alpes et exercées pendant l'exercice clos le 30 septembre 2015 :

Néant.

Actions de performance Compagnie des Alpes attribuées par cette dernière durant l'exercice clos le 30 septembre 2015 :

Voir tableau n°6 en partie 5 « gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion.

V - HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

	30/09/2015	30/09/2014
Honoraires	38 910	37 400
TOTAL	38 910	37 400

VI- INFORMATIONS PUBLIÉES OU RENDUES PUBLIQUES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2015

6.1 Publications BALO et communiqués de mise à disposition

30 janvier 2015	Avis préalable de convocation à l'Assemblée générale
30 janvier 2015	Rapport Financier Annuel au 30 septembre 2014
30 janvier 2015	Communiqué de mise à disposition du Rapport Financier Annuel 2013/2014
16 février 2015	Avis de convocation à l'Assemblée générale
28 mai 2015	Rapport Financier Semestriel au 31 mars 2015

6.2 Communiqués de presse

11 février 2015	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre de l'exercice 2014/2015
15 mai 2015	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2014/2015
28 mai 2015	Résultat du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2014/2015
10 août 2015	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre de l'exercice 2014/2015
13 novembre 2015	Chiffre d'affaires de l'exercice 2014/2015
30 novembre 2015	Résultat annuel de l'exercice 2014/2015

6.3 Site internet : rubrique « Informations réglementées AMF »

Musée Grévin a mis en place sur son site internet une rubrique dédiée aux informations réglementées.

Site Internet : <http://www.grevin-paris.com/fr/paris/infos-amf>

VII- ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Responsable du Rapport Financier Annuel

Madame Béatrice CRISTOFARI, Administrateur et Directeur général de Musée Grévin SA

Attestation

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris, le 29 janvier 2016

Béatrice CRISTOFARI

Directeur général

Contacts investisseurs

Responsable de la communication financière

Communication financière Compagnie des Alpes

Alexis D'ARGENT

Tél/Fax : 01 46 84 88 79 - courriel : alexis.dArgent@compagniedesalpes.fr